

Crédit photos

Daniel Mathieu : p.6

Odile Rival : p.16-20

Maurice Jeannet : p.22-23

Office du tourisme «Cévennes Mont Lozère» : p.27

Association Tourni-coton : p.29, 30

Samantha Zaccarie : p.31,32

Alain Pantel : p.33

Roland Mousquès : p.7, 11

Philippe Thomas : p.9, 10, 11

Alfred Cazenave : p.12, 13, 15

Jean-Marie Thoyer : p.10, 14

Sommaire

p.3 - Edito

Services publics ou services au public...

p.5- Brise municipale

p.7 - Dans l'œil du cyclone

La cure de Fraissinet de Lozère

p.16 - Bise Art-Blizart

Nouveau regard sur des choses «ordinaires»

p.21 - L'air de rien

Chez Mialet

Orage sur l'Hermet

L'office du tourisme fait peau neuve

p.28 - Tourbillon

Un service enfance et jeunesse unique en France Islande

p.33 - Aura Rossa

Lo temps dels aucèls

p.36 - Tempête de délibérations

p.54 - Plume au vent

Carmencita

Souvenirs, souvenirs

p.55 - En coup de vent



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction :
Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Etienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :
Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Saint Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/ n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 20 euros / an

Abonnement de soutien :
25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
"mairie de St Frézal de Ventalon",
et adressés à mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution



Services publics ou services au public...

Une matinée de décembre, les six maires du canton rencontrent M. le Sous-Préfet de Florac, représentant de l'Etat, pour faire le tour des problèmes qui peuvent le concerner dans chacune des communes. Parmi les questions, certaines, lancinantes, traitées assez longuement : les dessertes du téléphone, du haut débit, de la TNT, du courrier, quatre services à la population qu'on a privatisés. Les mécontentements ne manquent pas, ils remontent des habitants : des coupures qui durent, du matériel devenu fragile qui ne résiste plus aux intempéries, des intervenants qui méconnaissent les installations. Elus et services municipaux en sont d'ailleurs souvent les premières victimes. Nos maires sont d'autant plus révoltés qu'ils sont régulièrement sollicités par certaines de ces entreprises dans la surveillance des installations : « pouvez-vous nous dire les numéros des poteaux défectueux où nous devons intervenir ? » s'entendent-ils demander.



des

longue-

débit, de

Les dessertes rurales en effet sont plus difficiles à assurer que celles des villes, moins rentables aussi, sauf à les facturer plus chères. On n'y est pas encore, mais une tension règne pour en baisser les coûts. On économise sur la maintenance des installations, sur l'organisation des services, et on essaie de confier peu à peu au service bénévole des maires certaines tâches coûteuses à assurer : la surveillance des réseaux, l'identification des publics les plus sensibles aux pannes par exemple.

M. le sous-préfet prend des notes soigneusement. Puis il se chasse un chat dans la gorge avant de répondre : « Il n'y a pas seulement chez vous qu'on pâtit de tels dysfonctionnements, j'enregistre dans d'autres cantons les mêmes remarques. Je verrai avec Monsieur... ou avec Madame... ce qu'on peut faire ». Il parle là de cadres locaux ou régionaux des entreprises auprès de qui il a des entrées et sans doute un peu de poids.

Mais on sent bien que les temps ont changé. En s'adressant ainsi au pouvoir préfectoral, nos élus rêvent peut-être encore d'un Etat qui assurerait une réponse aux besoins essentiels de la population en matière de communication et de consommation de base. On sait bien aussi que le représentant de l'Etat, le sous-préfet et les cadres locaux d'Orange et Cie donnent le change. Ils évitent les trop grandes injustices, ils corrigent les dysfonctionnements trop scandaleux, ils ajustent à la marge. Car les objectifs généraux de ces services ne sont plus du tout les mêmes qu'avant : ces services publics - devenus d'ailleurs dans le vocabulaire administratif services au public qui étaient un outil efficace de redistribution entre riches et pauvres, entre ville et campagne, sont aujourd'hui soumis à des impératifs de rentabilité. Les services structurants et solidaires ont été baptisés dépenses, elles-mêmes très vite jugées excessives car sans rendement immédiat. On a pensé trop vite qu'en confiant ces services à des





Catastrophe téléphonique en Cévennes

Jean-Paul Velay, maire de Saint-Maurice-de-Ventalon, Sophie Pantel, Maire du Pont-de-Montvert, Camille Lecat, maire de Saint-Andéol-de-Clerguemort, Jean-Pierre Allier, maire de Fraissinet-de-Lozère, Jean-Claude Lieber, maire de Saint-Frézal-de-Ventalon nous font parvenir ce texte. "Une partie des habitants du canton du Pont-de-Montvert trouverait matière à s'indigner farouchement devant les dysfonctionnements concernant la téléphonie. Il faut reconnaître que la violence des précipitations du début novembre a causé bien des dégâts à de nombreux équipements, ce qui explique les dérangements et les coupures de réseau au moment même des précipitations et dans les jours proches qui ont suivi. Mais les coupures se sont prolongées en certains lieux : Masméjean, La Vialasse, Le Tronc, Saint-Maurice, Fraissinet-de-Lozère, Saint-Frézal-de-Ventalon, Le Pont-de-Montvert... et dans le temps : 3 jours, 6 jours, 10 jours, 15 jours, 17 jours...! Comment ne pas raccrocher brutalement au "nez" de la boîte vocale du 1013 ou du 1015 qui vous répète inlassablement de ne pas renoueler votre appel car "le problème est connu et des équipes, sur le terrain, travaillent à la réparation" ? Comment ne pas mettre en cause la vétusté de nos installations et le manque d'entretien, en

profondeur, des lignes téléphoniques ? Le monde rural coûte cher et les retombées économiques et politiques ne motivent pas le pouvoir en place qui "fait semblant" de s'intéresser à nous, au travers de visites, de discours, d'idées nouvelles, de missions aux thèmes ciblés... Mais sur le terrain, rien ne change : nous nous débrouillons avec les moyens de proximité et la bonne volonté des uns et des autres ! Pourtant nous communiquons sur nos difficultés, nous informons les services concernés des dysfonctionnements. Nous avons reçu la directrice régionale de France Télécom et fait un recensement cantonal des points noirs et réparations à opérer sur nos lignes téléphoniques, nous attendons toujours les travaux promis et avons même dû cartographier les poteaux et leurs numéros car France Télécom ne connaît plus son réseau ! Les entreprises privées interviennent pour le compte de France Télécom pour une réparation spécifique, elles refusent de s'intéresser à la panne qui est à proximité et, ainsi, reviennent en facturant plusieurs déplacements... Et oui, Mesdames et Messieurs les défenseurs de la privatisation, celle-ci coûte très cher en fonctionnement, le moindre service rendu à l'utilisateur est compté. Certes, les Socialistes ont fait une erreur en ouvrant

le capital de ce service public, mais pourquoi la droite, « grande défenseur » de la ruralité n'est-elle pas retournée en arrière, pourquoi a-t-elle accéléré et augmenté la privatisation ? Autre exemple de ce semblant d'attention : les collectivités ont reçu une convention à signer avec France Télécom qui est censée permettre à cette entreprise de nous donner un calendrier des résorptions des points noirs, de prendre en compte les désordres visuels, d'informer de la remise en état du réseau suite aux intempéries... Mais n'est-ce pas la liste de leurs opérations légales dans le cadre de leur mission de service public pour laquelle ils sont financés par l'État ? Faut-il signer une convention pour les voir enfin "faire leur boulot" ? Dernier exemple : nous avons sous les yeux un courrier récent du député Morel qui sollicite notre contribution pour une mission parlementaire de réflexion (encore une !) "destinée à insuffler une culture rurale dans toutes les actions publiques développées sur notre territoire". Propositions attendues pour janvier 2012... soit quatre mois avant des échéances majeures pour notre pays ! Pourquoi cette urgence ? Mais, là aussi, qu'ont fait les parlementaires depuis dix ans ? Pourquoi ne se sont-ils pas saisis de cette problématique plus tôt ?

entreprises à but lucratif, inscrites dans un marché, on allait pouvoir en diminuer les coûts sans en altérer la qualité. Mais on a oublié qu'ils étaient dès lors tributaires de financiers qui font dépendre leur participation d'un profit maximum.

De nombreux pays ont privatisé depuis longtemps une partie des services à la population, mais ils l'ont surtout fait auprès d'organismes non lucratifs, des associations, des coopératives, souvent d'origines mutuelles ou confessionnelles, dont l'unique mission est d'organiser les emplois, les ressources humaines et matérielles pour assurer les prestations attendues.

Ce n'est pas le cas en France où on a laissé la société marchande s'installer à la place de services publics, trier les plus rentables, désertier les autres en les laissant entre les mains des collectivités publiques. À l'issue de la rencontre avec le préfet, cinq des six élus du canton présents ont fait passer un communiqué dans la rubrique « opinions » de La Lozère Nouvelle (voir ci-dessus). Ils n'hésitent pas à parler de « catastrophe » et à mettre en cause directement l'entreprise France Télécom chargée par la loi du réseau de distribution. Ils politisent aussi la question car ils sont bien convaincus que cette entreprise n'est plus accessible à leurs réclamations. En effet, qu'est-ce qui pourrait bien l'atteindre ? A-t-elle peur de voir son image dépréciée ? Craint-elle de voir ses abonnés changer de fournisseur ? Elle sait aussi que l'usage des téléphones fixes diminue et qu'elle peut tranquillement faire « payer » aux usagers les perturbations de la transition. D'ailleurs le dysfonctionnement des lignes n'accélère-t-il pas leur abandon ?

Nous voilà bien contraints d'accepter la réalité :

- soit on accepte la loi brutale du marché des services au public. On râle, on peste pour infléchir ses pratiques. Mais avec un succès bien limité.
- soit les services au public sont pris totalement en charge par les finances solidaires de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes et de leurs communautés, bref par l'impôt qui paie tous les salariés nécessaires. C'est le cas par exemple aujourd'hui de nos écoles communales.
- soit ils seront de plus en plus portés par des « entreprises » mixtes, conjuguant le travail de salariés et de bénévoles. C'est déjà le cas des services de lutte contre l'incendie avec leurs pompiers bénévoles, c'est le cas des communes – qui comptabilisera le temps consacré par les élus au service de « leurs » publics ? C'est aussi le cas de beaucoup de services assurés par des associations qui sont obligées de confier leur gestion à des administrateurs bénévoles.

En dehors de ces deux derniers modèles, un service au public rentable ne « servira » que les riches qui pourront les payer, et les villes où on pourra faire des économies d'échelle.

Mot du président

Territoire: la réforme ?



L'approche des élections a mis en sommeil la réforme territoriale. Fin novembre, lors de la dernière réunion de la commission départementale, le Préfet de Lozère a fait savoir, qu'au regard des oppositions des élus, le projet de la nouvelle carte de coopération intercommunale était reporté. Ce qui pour nous signifie que nous ne changeons rien.

Cela ne nous empêche pas de poursuivre notre réflexion en la matière en sachant que ce dossier ne tardera pas à revenir sur le devant de la scène.

Maintenir et accueillir de nouvelles populations c'est l'objectif que nous nous sommes fixé pour notre territoire.

Répondre à cette exigence demande de trouver des solutions à des besoins de la population forcément différents selon les individus. La couverture de ces besoins ne peut se faire uniquement dans le périmètre de la Communauté de Communes, nous devons raisonner sur un espace plus large.

Un regard s'impose sur comment les choses fonctionnent actuellement en tenant compte du fait qu'il n'y a pas un domaine plus

prioritaire qu'un autre, tous sont nécessaires et sont interdépendants. Je commencerai donc au hasard par l'éducation,

Concernant l'école primaire tous les enfants de la Communauté de Communes disposent, à moins de trente minutes, d'une école de qualité et d'un service de ramassage. Certains se souviennent que cela n'a pas toujours été le cas.

Pour la petite enfance, depuis plus de trois ans, et suite à la demande des jeunes parents, nous disposons d'un contrat enfance jeunesse signé avec la CAF et qui permet le fonctionnement d'une crèche éclatée sur deux lieux, ainsi qu'un centre de loisirs. Ces actions dépassent notre territoire puisque une convention entre la Communauté de Communes des Cévennes

au Mont Lozère, la Communauté de Communes des hauts Gardons et l'association Trait d'Union nous permet de faire fonctionner un service identique sur la Vallée Française, mutualisant ainsi nos moyens.

Florac, Vialas, Le Collet, trois collèges qui permettent d'être au maximum à trente minutes d'un établissement, assurant ainsi un service satisfaisant.

Les choses se compliquent pour les lycéens. Mende, Alès, une heure ou plus de trajet, ce qui oblige le plus souvent à avoir recours à l'internat. Ensuite viennent les études supérieures qui éloignent davantage les jeunes et posent la question de la mobilité avec des transports en commun peu ou pas développés.



La cure de Fraissinet de Lozère

« La parenthèse enchantée ! » Alain Christophe Yotte.

« Une espèce de cité radieuse à l'échelle d'un village ! » Dominique Pranlong.

« La période la plus agréable de mon enfance ! » Vincent Thoyer.

La mairie de Fraissinet a loué la Cure de son village, d'une façon très particulière, à un groupe d'habitants de 1975 à l'automne 2012, où le dernier des Mohicans, ... pardon Alfred Cazenave locataire jusqu'au bout lui remettra les clés.

Pendant 37 années les locataires se sont succédés à la Cure en toute liberté, pour un très petit loyer. En échange ils ont fait les travaux eux-mêmes.

Le problème du logement pour les nouveaux lozériens est suffisamment important et crucial pour justifier la mise en évidence de cette expérience originale. J'ai trouvé intéressant d'observer la vie à la Cure pendant ces années et de comprendre quels rôles elle a joué pour le territoire des Cévennes.

Que cache la Cure ? Une aventure, une histoire, des vies, des rêves, une utopie, une chimère, une saga, un fragment de l'aventure moderne cévenole... Pour en savoir un peu plus j'ai collecté une dizaine de témoignages (interview ou texte écrit) de personnes qui ont habité la Cure.

Tous sont d'accord pour reconnaître que la présence d'Alfred tout au long de ces 37 années, a rendu possible la location. Certains l'appellent « le Permanent », d'autres « le Tenancier ». Grâce à ses qualités de tolérance et de vigilance, il a rendu possible cette expérience.

Je l'ai donc interviewé en premier. Les autres témoignages feront apparaître toutes les facettes de cette aventure collective. Cette dernière, avant tout, a permis ce service si simple, si basique

et si indispensable : permettre à des gens de se loger dans l'environnement de leur choix.

Le tenancier de la Cure *Témoignage d'Alfred Cazenave, apiculteur à Fraissinet de Lozère.*

Roland Mousquès__ Alfred, quelle est ton histoire avec la Cure ?

Alfred Cazenave__ C'est une histoire commencée en 1975 et qui va se terminer cet automne où je rend les clés à la mairie de Fraissinet. J'avais débarqué à Florac avec Martine, Philou et Lisa. Nous cherchions un lieu d'habitation. Nous avons fini par louer la Cure à l'église, qui ne s'en servait plus trop. En l'état : brut !

Il n'y avait pratiquement rien : un WC, un évier, c'est tout. Nous avons fait les travaux petit à petit. C'était l'époque où beaucoup de gens arrivaient en Cévennes, et très vite nous avons eu plein de visites. Certains repartaient très vite, d'autres restaient. Il y avait 6 chambres, ce qui offrait une grande possibilité d'accueil. Au début cela ressemblait un peu à une mini communauté.

R.M__ La vie à la Cure n'a-t-elle pas évolué dans le temps ?

A.C__ Il y a eu plusieurs périodes. Jusqu'aux années 80 ça tournait à fond ! Beaucoup de passages, de fêtes, de jeunesse ! Les années 80, 90 ont été beaucoup plus stables avec les installations de Bali, Alain Christophe, Nadou...



Une période calme, une vie de famille pour Agnès et Bali. Avec les années 2000 des jeunes sont revenus s'installer : Laetitia, Euriel, Florent, Fredo, Sophie... Beaucoup étaient musiciens.

Par contre, ces dernières années il y a moins d'habitants. Ceux qui sont partis n'ont pas été remplacés.

Des personnes viennent en dépannage mais sans s'investir. Je le regrette un peu.

Suivant les périodes, je me suis plus ou moins investi. Mais, au fond, je suis très content d'avoir vécu ici.

C'est une vie.

Alfred Cazenave devant la cure



Témoignage de Martine Thomas, animatrice jeunesse et sport, Mende.

La cure

Les ouvreurs de volets
1er mai 1975 : Alfred, Philou, moi même et bébé Lisa ouvrent les volets de cette belle bâtisse, longtemps fermée, et succèdent au curé de la paroisse. Idyllique, exposition plein sud, vue sur l'Aigoual, bien située à l'extrémité du village, jardin, petite remise... Le bonheur !

Un confort sommaire un évier et un WC à l'étage, pas de chauffage, mais peu importe, les pièces bénéficient de beaux volumes (selon l'expression actuelle) ; l'installation d'une douche sera notre priorité.

Déjà de la visite ; la brigade de gendarmerie du Pont-de-Montvert nous rend une visite de courtoisie ; le voisin « espinche », juste la casquette qui dépasse du mur et sous laquelle une pensée « ils ne passeront pas l'hiver » ! Les habitants du village

Marie, Nathalie, Léon, Lucien, Firmin : les anciens avec lesquels j'ai partagé de bons moments de transmission de savoirs (tricoter des chaussettes, paillage de chaises en seigle, connaissance des plantes, jardinage...)

... Marie qui s'époumonait de son petit fenestrou pour nous dire que nous avions une communication téléphonique, et oui c'était l'épicerie téléphone public (pas l'automatique), aussi on avait bricolé un système d'alerte, trop drôle ! J'aimais bien faire son ménage, ranger l'épicerie et bien sûr la causette, ...Léon, à pas lent, qui rentrait sa vache en fin de journée, que je retrouvais plus tard en plein épluchage de châtaignes pour le cochon, lorsque j'allais chercher le lait,

... Nathalie, très vive, chargée de fagots, de sacs de mousserons et biens d'autres choses, toujours en mouvement,

... le voisin à la casquette, le Marcel, petit à petit, la cure devint « sa famille », après son travail de « garçon de ferme », dès le matin il était là pour un petit café, et revenait plusieurs fois dans la journée pour passer un

moment, faire sauter sur ses genoux les enfants en chantant des comptines en patois, ou en soirée avec les pots de lait et des brassées de genêts verts pour les « afachades », ou pour des papiers administratifs ou correspondances pour ses locataires de l'été ; pour les enfants c'était le grand-père de proximité.

Les générations plus jeunes étaient très méfiantes à notre égard, leurs enfants étaient interdits de proximité...

Parfois les habitants oubliaient le français quand je les côtoyais au camion-boucher, ils ne pouvaient pas savoir que je comprenais leur patois, puisque « venant d'ailleurs » on était forcément parisiens ! Et ce n'était pas triste, les « borrhuts », il y avait à dire et à redire...

Malaise : éviter à tout prix de monter à la route à la sortie de la messe, vous étiez fusillé du regard, une spécialité de certains « broussans ».

La naissance d'une maison ouverte
La maison était grande, aussi un couple avec enfant chassé de son logement, un berger sans toit... on les a accueillis pour dépannage et très vite la maisonnée compta 6 adultes et 3 enfants ; pas toujours simple...

Étant la seule à ne pas avoir d'activité extérieure au village (enfants en bas âge), j'étais un peu la « permanente » du lieu, celle qui alimentait les feux, qui était présente pour la sortie de l'école et pour bien d'autres choses de la vie quotidienne (nourrir

les animaux, jardinage...) ou liée à l'activité apicole naissante. De très bons moments dans cette maison « vidée », auprès de ma fidèle compagne l'immense cuisinière (un piano de collectivité) toujours coiffée d'une ou deux bouilloires d'eau frémissante ; l'hiver ses deux grands fours ouvraient grand leur porte pour y accueillir des pieds en besoin de douce chaleur ; elle assurait aussi une fonction sèche-linge hyper performante, mais fallait être organisé pour les rotations de tout ce linge...

Pas toujours simple... exemple la télévision, source de grandes discussions quand certains voulurent l'introduire dans la maison... résultat, sa place irait dans une pièce très rarement chauffée, les amateurs devant s'emmitoufler dans un duvet pour devenir téléspectateur.

Quelques petits flashes

Un bon souvenir : la neige très abondante de l'hiver 1978, plan ORSEC en Lozère, 15 jours sans déneigement ; porte d'entrée bloquée, pas grave on sort par les fenêtres, les voitures ont disparu sous la neige, pas grave on ne peut pas rouler, on a des skis on peut aller au Pont-de-Montvert, la nourriture on a tout ce qu'il faut de nos productions et puis il y a Marie l'épicière, on est des bons clients, elle nous garde du sucre et du café ou autre chose ; pour les autres (les non clients) ce n'était pas pareil...



●●●
Lisa,
Martine
et Marcel
l'habitué
de la Cure



R.M. Comment s'organisait la vie au quotidien ?

Ph. __ Elle n'a jamais été formalisée, ni organisée. Les frais fixes étaient réduits : pas de téléphone, l'eau gratuite, peu de loyer... Chacun faisait des courses et s'occupait de la maison. Les filles en faisaient peut-être un peu plus surtout Martine « La maman au foyer ! ». Même après mon départ j'ai pu constater qu'il n'y a jamais eu de formalisation avec des rôles comme dans une vraie communauté. C'est plus souple, mais, peut-être plus difficile pour un arrivant, de trouver sa place.

R.M. As-tu des souvenirs particuliers ?

Ph. __ C'était une époque « Rigolotte » ! La maison était ouverte, la Cure était un pôle d'attraction, on avait beaucoup de visites, entre autres les nouveaux habitants des environs.

R.M. Quelles relations aviez-vous avec les habitants du village ?

Ph. __ Avec le monde agricole traditionnel, c'était un peu tendu ! Il y avait une sorte d'ignorance réciproque.

Ils étaient dans l'activité et la production, nous étions dans le « Cool » et le culturel ! Curieusement on s'entendait bien avec les anciens et les retraités. Quelques uns avaient des vaches et nous vendaient du lait.

Marcel (ouvrier agricole) passait toutes ses soirées chez nous ! C'était pour lui une ouverture et une distraction. Marie, vivait dans sa petite épicerie-bistro-cabine-téléphonique, une seule pièce qui comprenait tout, elle y dormait également, derrière un rideau. Les enfants l'adoraient et l'appelaient : « Marie-Bonbon » ! Lorsqu'un enfant venait faire une course, elle lui donnait un bonbon stocké dans un de ses grands pots en verre.

Quand mes parents m'appelaient au téléphone chez Marie, tout le monde criait dans le village : « C'est pour la Cure ! ».

R.M. Quand as-tu quitté la Cure ?

Ph. __ En 1980, je suis parti habiter au Pont de Montvert, où nous avons réalisé un projet de miellerie avec Alfred et Jean-Michel. Le Mont Lozère et Fraissinet me plaisaient

beaucoup et j'ai suivi de près l'évolution de la Cure. Ensuite Bali est arrivé et s'y est beaucoup investi, il a construit un sauna, fait du cidre, exercé ses talents de cordon bleu etc... Beaucoup d'autres personnes ont habité la Cure.

R.M. Avec le recul, que retiens-tu de la Cure ?

Ph. __ Je voudrais insister sur un point particulier ! Cette expérience de la Cure est beaucoup due à la présence d'Alfred, sa personnalité, sa capacité à supporter les autres, son autorité naturelle. Il a permis à beaucoup de gens de s'installer à la Cure. Alfred est un lien que j'appellerais : « le Tenancier » ! On a l'impression que rien ne lui pose problème ! Il assure la permanence ! Et quand Alfred dit qu'il va rendre les clefs de la Cure, on réalise que c'est la fin d'un « Truc », d'une histoire, d'une Saga !

R.M. Comment vois-tu l'avenir de la Cure ?

Ph. __ La Cure n'a pas été une communauté, mais une expérience, un lieu de vie, en quelque sorte une « co-loc ».

Ci-dessus de gauche à droite : La cure, Lisa

Le poids financier était léger et ne posait pas de problème. Quand quelqu'un frappait à la porte, Alfred disait: Entrez! Et chacun participait à la hauteur de ses moyens.

Alfred a une capacité d'abstraction des contingences matérielles et humaines qui lui permet de s'extraire des conflits et l'aide à supporter les autres. J'y vois là une des raisons principales de la durée de la Cure et de son succès!

R.M. __ Que dirais-tu en conclusion?

L.T. __ J'ai un très bon souvenir de mon enfance à la Cure. Je m'y suis régalé! Mais je ne sais pas si j'y habiterais maintenant que je suis adulte et mère de famille? J'aime recevoir et accueillir, mais aussi être maître chez moi et pouvoir décider.

Propos recueillis en mars 2012, au Pont de Montvert, par R.Mousquès.

Témoignage de Jean-Michel Van Der Steen, apiculteur, Saint Maurice de Ventalon.

Roland Mousquès __ Quelles sont les circonstances de ton arrivée à la Cure?

Jean-Michel __ J'avais un projet agricole et cherchais un logement. Il y avait à la Cure une vie intense qui me plaisait, en concordance avec le

remue-ménage de 68. Il y avait un look "libertaire". Je suis arrivé en juin 1976 et j'en suis reparti en 1982. Cette Cure, comme beaucoup, avait été construite par la commune.

L'église de Florac qui avait un bail emphytéotique accepta que des jeunes viennent y habiter avec l'appui du secrétaire de mairie de l'époque, Louis Chapelle.

R.M. __ As-tu quelques souvenirs particuliers?

J.M. __ À la charbonnade, quand on tuait le cochon, tout le village s'y retrouvait. Le soir il y avait une grande table avec 30 villageois autour. Il y avait Marie Tessier l'épicière-café, boiteuse de naissance. On allait souvent la voir le soir, elle était gentille et accueillante. Une chose m'avait marqué: nos rapports avec la génération au-dessus de nous étaient difficiles, elle nous voyait à tort comme des concurrents. Avec les plus âgés c'était beaucoup plus facile. Les "Vieux" qui avaient vu beaucoup d'habitants partir, regardaient d'un bon œil les jeunes arriver sans attacher d'importance à leur aspect extérieur. Ils nous parlaient de la neige, de comment ils vivaient avant.

C'était pour nous une occasion de comprendre leur fonctionnement, leur vie autarcique. J'ai de ces discussions un souvenir extraordinaire. D'une façon générale on s'entendait mieux avec les protestants qu'avec les catholiques.

R.M. __ Quel rôle à joué la Cure pendant toutes ces années?

J.M. __ Celui d'un tremplin pour des jeunes qui se testaient avant de repartir ailleurs et de laisser la place à d'autres. Celui de permettre à des gens de s'adapter et de voir si ce pays est viable pour eux. Ce rôle de la Cure a très bien fonctionné. Un vrai rôle d'insertion. J'aimerais que ça dure.

R.M. __ Quels seraient tes souhaits pour le futur de la Cure?

J.M. __ Qu'on ne l'individualise pas dans sa propriété. Que ça reste un projet collectif: communal, communauté de communes, associatif, un lieu public... Par exemple pourquoi pas une résidence d'artistes. Je ne souhaite pas qu'elle soit vendue à un particulier avec le risque de devenir une résidence secondaire. Que la commune la garde, vivante toute l'année comme depuis 37 ans.

Propos recueillis par R.Mousquès, en mars 2012, Saint Maurice de Ventalon.

Témoignage écrit par JMT enseignant au CEP de Florac.

J'ai choisi de venir en Lozère en 1973 parce que j'y avais un travail, au Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac. Comme d'autres nouveaux arrivants, c'est au VVF (Village Vacances Familles) de

Ci-dessous
Jean-Marie
Thoyer,
Philou,
Johnatan,
Alfrd, Bali,
Cathy





extraordinaire que cela paraisse. Les courses, les corvées de bois, le jardin, la cuisine, les enfants, tout se faisait de manière collective.

Nous n'étions pas une communauté, chacun avait son argent, sa chambre. Il n'y avait pas de vue idéologique, mais au plan pratique on était très partageux, bien que très différents. La Cure a été un endroit de fraternité. Il y avait une grande solidarité entre nous. Quand mon frère Bali (menuisier) s'est coupé les doigts, on a tous été là pour l'aider à poursuivre son installation et ses travaux.

Cette façon de vivre nous a aidés à passer cette jeunesse où nous voulions tout changer et en même temps vivre normalement.

R.M__ Que faisiez-vous à la Cure à cette époque ?

N.T__ Je m'occupais de chèvres avec Jean-Michel, elles mangeaient, hélas, arbres et jardins, ce qui nous a valu quelques conflits ! Alfred et Philou élevaient des abeilles, Martine faisait le jardin et des confitures. Je me suis mise à l'apiculture plus tard.

On randonnait beaucoup, entre autres avec l'A.D.E.T du Pont de Montvert. Par contre on n'avait pas les mêmes conceptions pour éduquer les enfants, ce qui a provoqué de grandes discussions entre nous.

R.M__ Et vos rapports avec les gens du village ?

N.T__ Après quelques années je me suis présentée à l'élection municipale, les femmes du village ont voté pour moi et je suis passée de peu. Cela m'a donné l'occasion de comprendre ceux qui nous avaient rejetés.

Ils avaient tout fait pour pousser leur propres enfants hors de ce pays qu'ils croyaient sans avenir. Et voilà que des jeunes du même âge s'y installaient et réussissaient à y vivre. Cette réalité était une preuve douloureuse de leur erreur. Ce constat a été rude, mais provoqua le début d'un dialogue jusqu'alors absent.

Petit à petit nous avons tous trouvé une place dans le village. On était bricoleurs et c'était bien vu.

Certaines activités nous ont fédérés avec le village : le cochon, le jardin, la fête de l'école, celle de la Brousse, le nettoyage du captage de l'eau etc... Les années de grosses neiges j'allais avec Philou, en ski, chercher le pain et le courrier au Pont de Montvert, pour tout le village. Des affinités s'y sont créées doucement.

R.M__ Comment vois-tu l'avenir de la Cure ?

N.T__ J'aimerais bien qu'elle reste un logement social, collectif. Que ce soit une maison qui reste ouverte

toute l'année. Qu'elle puisse accueillir, même provisoirement, des gens qui projettent de vivre en Lozère et tant mieux s'il y a des enfants.

R.M__ Qu'as-tu retenu d'important pendant ces années de vie à la Cure ?

N.T__ Cette période a été extrêmement importante et structurante pour moi. Elle m'a fait connaître mes meilleurs amis, qui le sont toujours. Ce collectif nous a aidé à vivre et permis de ne jamais «Déraper».

Je crois, aussi, que nous avons un peu contribué à ouvrir les yeux des gens du village. Ils ont mieux toléré d'autres habitants qui se sont installés après nous. Ils ont eu, peut-être, moins peur de l'inconnu. Nous avons un peu contribué à l'espoir qu'il était possible de vivre dans ce pays.

*Propos recueillis par
R.Mousquès, mars 2012.*

■
Roland Mousquès

Alfred,
Bali

Nouveau regard sur des choses « ordinaires »

Travailler dans une « cave » avec un ordinateur, une plume, des fiches et une lampe de poche... aurais-je imaginé un jour être amenée à le faire ? et bien c'est là que je passe le plus clair de mon temps en ce moment... Il faut dire que je n'y suis pas seule, j'y suis entourée d'objets multiples, certes muets, mais qui ont tellement de choses à me raconter !!! Figurez-vous que je les avais déjà rencontrés... mais les retrouvailles sont autrement plus fortes... Je crois que je les aime vraiment !!!

Lorsqu'en 1983 je commençais ma carrière au Parc national des Cévennes, l'écomusée était à ses balbutiements. Depuis plusieurs années déjà il faisait l'objet de réflexions au sein d'un comité scientifique. Il s'agissait de définir la meilleure approche possible pour cette structure naissante et surtout de faire le choix de son contenu. Une mission m'était alors confiée : trouver sur le territoire, en allant au contact des habitants, les objets capables d'illustrer les propos. Toutes les activités qui y avaient eu cours avaient certainement laissé des traces ! Comme tout bon musée qui se respecte, le musée du mont Lozère était, dès sa construction, doté de réserves destinées à recevoir les objets collectés. Ainsi au gré des besoins repérés, des rencontres et des opportunités, et aussi des années... des objets

divers et variés, complets ou pas, en plus ou moins bon état, sont entrés, une fois nettoyés, dans ses collections comme témoins du passé. Si tous sont inscrits sur un cahier d'inventaire, certains sont présentés, d'autres sont restés sur les étagères des réserves, d'autres encore ont servi à l'occasion d'expositions. Et puis il y en a quelques uns qui sont partis ailleurs, prêtés par le musée, occasionnellement ou de façon plus durable...

Trente ans plus tard

Aujourd'hui, l'occasion m'est donnée de revenir vers ces objets. Nouveau contact avant de les confier - en bonne et due forme - à ceux qui continueront après moi à cheminer avec eux.

Alors tour des popotes, tous doivent être vérifiés et il faut en rendre compte à la Direction Régionale des Affaires Culturelles car, de la qualité des

collections dépend le maintien de la reconnaissance nationale du musée. De plus, le passage du flambeau à la jeune génération signifie aussi la transmission des connaissances. Crocs, banastes, juscles, redoundes ... mes dé ques aquo ? qui les utilisait et pour quoi faire ?

Une nouvelle approche

Toucher, tourner et retourner dans ses mains, examiner, comparer, s'étonner, déduire, s'émerveiller... un vrai dialogue s'est instauré pour moi avec ces objets, puis une nouvelle perception, et bientôt un nouveau regard. Mélange de bienveillance, d'admiration, de plaisir... À présent, les visages de Victorin, Elodie, Eugène, Almir, Lucie, Théophile, Auguste..., qui les ont utilisés et donnés au musée, sont en filigrane derrière eux ; j'imagine les gestes du maréchal, du sabotier ou du faucheur ou encore de

la fileuse... et au-delà, l'image d'une société pratique et inventive ! Malgré tout des interrogations restent, mais restent aussi des témoins précieux sur le territoire, il suffit d'aller les voir... Attendris à la vue de ces objets oubliés ils ne se font pas prier pour donner des explications. « Ah ça, oh la-la ça fait bien longtemps ; tu vois... il manque une pièce mais je vais te montrer, tu comprendras quand même... » Et ainsi du Pont, à Racoules, à Villeneuve, à la Brousse, à Champlong, aux Laubies... pas de problème, c'est avec plaisir que tout le monde se penche sur ces choses, sans valeur apparente mais pourtant tellement riches d'enseignements... Et ensemble, nous semons des petits cailloux blancs derrière nous pour marquer le chemin...

Des principes de durabilité

Pleins de bon sens, on le voit, nos ancêtres l'étaient vraiment ! Ils savaient fabriquer et entretenir des outils simples et capables de leur venir en aide. Des outils souvent d'apparence sommaire bien que pleins de subtilités plaisantes à découvrir. Ils composaient avec ce qu'ils avaient sous la main, bois et fer en premier chef, travaillés par le maréchal, le forgeron ou le charron. Pas du made in China, du fait main dirait-on aujourd'hui par opposition aux produits manufacturés. Du durable aussi car tous ces outils étaient finalement presque éternels dans le sens où ils étaient rapiécés encore et encore.

Pas de limite au pétassage !

Les chaudrons de cuivre portent de grandes pièces ajustées en queue d'aronde ou rivetées, ou encore un cerclage de fer rajouté pour consolider leur suspension. Les bichars (bêches à pointes) sont rechargés ou refondus, les plats agrafés, la pelle du four boulonnée, les fléaux rafistolés, le vaisselier renforcé avec une plaque de bois, le volet doublé, la selle recousue, la ruche tronc cerclée, ... les moyeux de roues de char calés, les trous des greniers à grains bouchés avec la tôle d'une boîte à sardines... il y a même dans les collections une juscle (lanière de 8 m de long utilisée pour joindre

les vaches) faite de 9 morceaux cousus entre eux avec des brins de cuir. Il y a aussi un drap de lit, en cadis pure laine, damier de 5 pièces de tissu assemblées par des coutures ! Quant aux lames de faux, elles terminaient leur vie en croissants de quelques centimètres de large tellement elles avaient été piquées à l'enclume et aiguisées à la pierre. Un bel exemple à l'heure où l'on parle de recyclage et où se balbutie la renaissance de certains métiers manuels autour du cuir, du cuivre... sans penser pour autant aller jusqu'à celui de pétassaire !!!

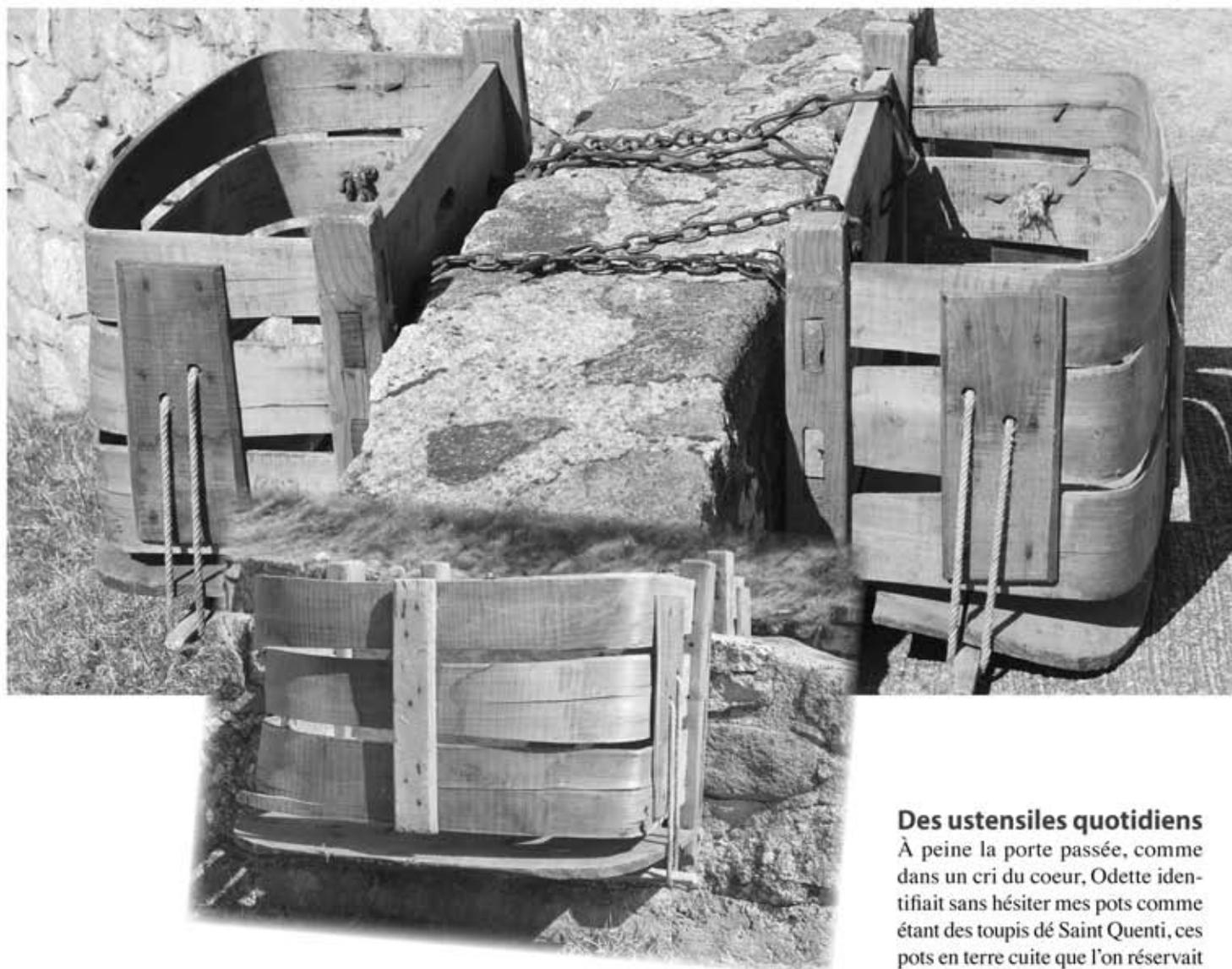
Des témoins des activités oubliées

Et puis Il y a les objets qui correspondent aux activités plus lointaines dans le temps. Je veux parler en particulier du travail de la laine et notamment de la spécificité du Pont de Montvert où se pratiquait le peignage. Opération possible grâce à ces grands peignes aux dents longues, en acier, et au manche de bois que l'on chauffait dans une structure fabrication maison, sorte de cloche en argile. S'il a été relativement aisé de trouver quelques peignes en bon état, la cloche en argile ou four à laine, en revanche a du être reconstituée, selon les dires de témoins, au moment de l'installation du musée. L'exemplaire authentique, unique, trouvé plusieurs années plus tard dans le fond d'un grenier de la Destourbe est devenu l'objet fétiche du musée. C'est la fragilité de ce type d'outil qui a causé sa perte. Rangé dans le fond des greniers ou des caves, la chaleur et l'humidité sont venues à bout de l'argile qui le composait.

Des meubles qui n'en étaient pas

Je pense à ces lits clos, généralement fermés par des rideaux de cadis (tissu de laine produit localement), que l'on trouvait dans la pièce commune à l'intérieur de la maison traditionnelle. Avec l'évolution, ces lits ont disparu. On pourrait les imaginer rangés dans les greniers, mais lorsqu'on les recherche on s'aperçoit qu'ils sont introuvables. On comprend alors qu'ils étaient souvent faits de planches assemblées dans





•••

un espace donné (dessous d'escalier par exemple) et qu'à la réforme des lits, ces planches ont été simplement brûlées. Les seuls retrouvés sont ceux qui, d'une facture un peu plus soignée donc moins courants, ont été considérés comme des meubles. Le problème est à peu près le même pour les vaisseliers dont on retrouve, au mieux, la façade. Quant aux tables pliantes, elles sont rares elles aussi. Dommage car elles comportent des systèmes assez ingénieux.

Des outils simples mais bien adaptés

Les outils de portage ont réveillé de bons souvenirs auprès de nos informateurs. Les crocs (fourches d'arbres formant des V), que l'on plaçait sur le dos d'un âne, d'une mule ou d'une jument permettaient de ramener,

même du fond des pentes, du bois pour se chauffer. Les banastes, grands paniers faits de larges lisses en bois de châtaignier, placés également sur les flancs de l'animal, servaient tout spécialement à amener le fumier sur les terres où un attelage de vaches ne pouvait aller. Eugène les revoit encore sur les ribes au-dessus de Villeneuve. Faits de deux barres de bois et de cordes formant treillis, les barillons constituent aussi de beaux objets adaptés au transport du foin. De même les cordes, à clé en bois, permettaient de conditionner une charge de foin à la mesure d'un homme, et l'aiguille à gerbes assurait la solidité du lien à condition de savoir le faire. Rémi n'a rien oublié de ce geste simple mais efficace pour nouer, à l'aide de l'aiguille, la poignée de paille autour de la gerbe de seigle.

Des ustensiles quotidiens

À peine la porte passée, comme dans un cri du coeur, Odette identifiait sans hésiter mes pots comme étant des toupis de Saint Quenti, ces pots en terre cuite que l'on réservait au confit (morceaux de porc, saucisses... conservés à la graisse). Et la clotcho en fonte réveillait en elle des souvenirs, ceux d'une viande bien longtemps mijotée tout comme le toupi qui lui rappelait l'odeur des pommes de terre ou des châtaignes cuites contre la braise... et puis il y avait aussi le bruit de la soupe dans la grosse marmite ventrue. Moment d'émotion également avec la grande baratte rectangulaire et son pilon à trous, en bois, cet outil utilisé pour préparer un produit de choix : le beurre. « J'en avais jamais vu des comme ça, s'exclama Rosa. Souvent elles étaient rondes et nous, on en avait une carrée, sur pieds. On pouvait ainsi chauffer la crème à la braise quand il faisait trop froid ». Et puis il y avait les moules avec un dessin de vache ou une fleur...

Des recettes inattendues

Que faire de cette poudre bien bleue trouvée au fond d'une boîte en carton, notée bleu d'outremer ? Vous souvenez-vous des roues de chars et des chars eux-mêmes peints en bleu ? bleu charron vous dira Paul, capable de donner la recette de cette peinture si résistante : de la céruse, de l'huile de lin, un siccatif et de la poudre bleue... et de rajouter aussitôt que la céruse est interdite de longue date à cause du plomb qu'elle contient. Et ce grand panier fermé, si bien tressé par faisceaux de paille habillés d'osier, que pouvait-il contenir ? Aussitôt, Rosa revoyait les œufs de fin d'été, cachés dans du blé et ressortis du panier pour les besoins de la famille tout au long de l'hiver, alors que les poules transies et moins bien nourries faisaient la pause.

Des objets de barbarie ?

Il était parfois des solutions assez radicales, comme ces couronnes de cuir hérissées de longues piques acérées, en fer, placées autour du museau des veaux que l'on voulait sevrer. Lorsqu'ils s'approchaient du pis de leur mère, généralement en donnant un coup de tête, ils surprenaient la bête qui se défendait en envoyant une ruade au nez de l'attaquant. Ces empêches tétée sont l'image d'une pratique révolue. La pratique l'est-elle complètement pour les chevaux fougueux que l'on mâtait avec un tord nez, René et Paul les revoient encore, alignés le mercredi devant chez le maréchal, en attente de ferrage et quand il fallait, on sortait l'outil. Efficace il faut le reconnaître !

Renseignement pris, cela provoque chez l'animal une poussée hormonale et une sorte d'inhibition.

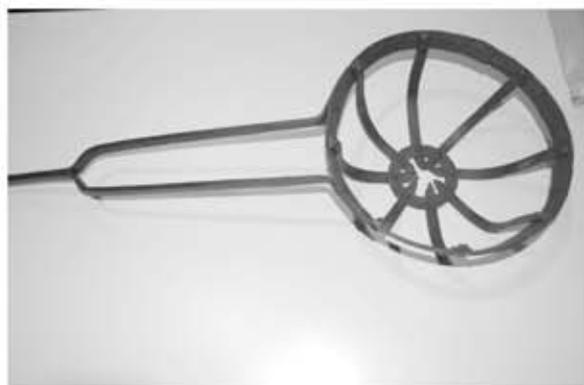
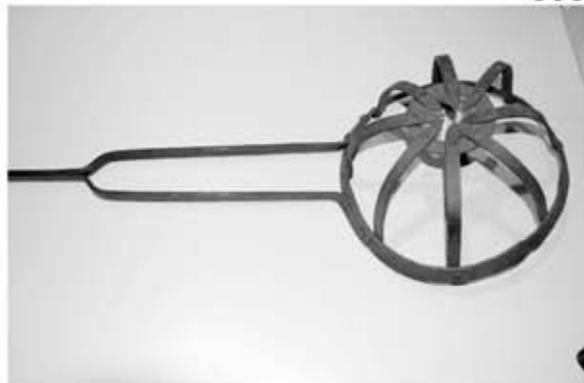
Des moyens de transport que l'on ne croise plus

Chars et tombereaux représentent de beaux outils où le travail du charron s'exprimait pleinement.



Photo prêtée par Paul Chapelle





Le voici sous toutes ses formes, cet objet en fer de 1 mètre 06 et 34 centimètres de diamètre qui est resté sans nom !
Avez-vous une idée ?

De nombreuses subtilités les avaient adaptés à toutes leurs fonctions. Du système de fermeture arrière du tombereau aux ranchets et clèdes qui donnaient aux chars une capacité énorme pour transporter le foin, au système de tour pour tendre des cordes au-dessus du chargement de foin en vrac... en passant par les roues aux rayons en bois, cerclées de bandages de fer... tout une mine à explorer. Et puis les jardinières, pour aller à la foire, et le char à granite, la panoplie est complète. On peut y rajouter les traîneaux en bois, destinés au transport du bois ou du foin. Ils étaient parfois tirés par des hommes.

Des outils que le modernisme a fait oublier

Qui se souviendra bientôt de la façon de tomber un arbre avant l'aire de la tronçonneuse ou de le débiter avant les scies à ruban ? On a l'impression que ça a toujours existé et pourtant ! quand on voit ces belles lames de passe partout et ces magnifiques cognées plates et larges, tranchantes et capables, moyennant une bonne dose de force et de dextérité, d'entailler un tronc sur deux plans successifs et ainsi d'abattre un géant ! Et ces hommes qui dansaient verticalement pour dégager de belles poutres ou des planches parfaitement rectilignes à la scie de long. Et ces tuyaux de terre, assemblés bout à bout, qui ont permis la première adduction d'eau à Racoules. Eugène n'est pas prêt d'oublier les chignons de racines qui se faisaient au niveau des joints et qu'il extirpait à l'aide d'une vrille de fortune. Et dire qu'ils ont laissé passer, bien des années plus tard, le tuyau de pénaflex !!! De quoi être fier !

Des objets insolites

Elie prenait en main, tournait et retournait vainement cette petite pièce en fer en forme de 8 jusqu'au moment où il affirmait tranquillement qu'elle venait probablement d'une araire, pièce indispensable au réglage de la profondeur du labour ! !! et là je comprenais que j'avais affaire à un observateur hors pair. Même si ça peut surprendre de trouver sur le mont Lozère des filets de pêche, j'apprenais qu'il y en avait dans pas mal de maisons. Parole de lozerot : « quand on voulait un plat de truites on

avait un tramaï (filet) qu'on traînait dans le gouffre. Un seul gouffre qu'on passait, il y avait trente truites dedans et ça suffisait. Oh non, on n'a jamais épuisé la réserve ». Autre moment, autre préoccupation, une plaque pochoir en zinc. Elle porte le texte suivant : « Votez tous pour Pomaret ». Et cet établi portable, au siège en selle de mobylette, qui met en action les pieds et les mains pour travailler les pièces de bois en s'adaptant à toutes leurs dimensions ! ... Et puis il y a cet OVNI ! (objet non identifié) ! Là tout le monde s'est gratté la tête et personne n'a trouvé la fonction de cet outil qui n'est peut être pas vraiment représentatif de la vie traditionnelle du mont Lozère. Nous avons fort peu de renseignements sur sa provenance. Nous savons seulement qu'il a été retrouvé à Florac, peut être au château. Alors s'il vous inspire merci de vous manifester.

Au final,

Le silence de tous ces objets, images en 3D d'une société révolue, n'est qu'apparent ! En réalité, ils parleront longtemps encore à tous ceux qui sauront les écouter. Ils sont aujourd'hui plus de 2000, regroupés au musée, numérotés, bien rangés, étiquetés, décrits dans leur usage ... Une paille par rapport à tout ce qui se niche dans les caves et les greniers, au fond des cours... et qui ne demande qu'à vous livrer leurs petits secrets ! !! Et si d'aventure certains vous faisaient une confidence exceptionnelle, peut être pourriez-vous leur proposer de devenir témoins pour le futur et de rejoindre les réserves bien adaptées à leur conservation. Vous pourriez leur dire aussi qu'ils feront alors partie du patrimoine national !

Odile Rival

Chez Mialet

Les membres de la coopérative Bois2Mains et de l'association Epi de Mains ont rendu visite à Chez Mialet. Ils ont en effet le projet d'ouvrir à l'Espinas dans le local en aval de la route un lieu d'accueil associatif, bistrot avec une restauration légère, du commerce de proximité, des activités culturelles et associatives... le modèle n'est pas encore arrêté. Pour le moment ils visitent les initiatives du même genre et partagent leur expérience ; ils s'en inspireront.

Lorsqu'on pousse la lourde porte cochère de l'ancienne mairie, dans une rue étroite au cœur du village, on ne devine pas forcément qu'il y a là une épicerie et une buvette restaurant. Si on poursuit son chemin dans ce vieux couloir au sol de pierres on débouche sur une terrasse, des tables, des chaises, une belle treille, quelques parasols signalent un bistrot. Mais si, revenant sur nos pas, on ouvre à droite de l'entrée une belle porte en bois ancien, on pénètre dans une épicerie. Dans les épiceries d'autrefois il y avait un carillon de tubes métalliques musicaux pour signaler l'arrivée d'un client à l'épicière qui rangeait ses dépôts ou préparait sa soupe dans la cuisine en arrière boutique. Il est là qui sonne au-dessus de nos têtes car comme autrefois il n'y a pas toujours quelqu'un dans le magasin.

Autour de nous des cageots de légumes, un frigo à vitrine, sur des rayons des produits d'entretien bio. Sur la banque de la caisse enregistreuse devant la fenêtre un cahier ouvert où l'on enregistre de minute en minute toutes les informations qui arrivent :

« Edmond livre 2 cageots choux aujourd'hui 16 h, Monsieur. D paiera demain (café et pain). 5 repas à midi association de Saint Andéol de quelque chose. Qui vient ? repas et présentation ? ». Car dans un établissement piloté au jour le jour collectivement l'enregistrement et la transmission des informations sont primordiaux. Il faut en effet de l'organisation pour que la maison tourne : une liste des tâches indispensables est établie avec le nom de la personne qui s'en charge, le travail est réparti en une dizaine de commissions qui assurent le fonctionnement de l'épicerie, du restaurant, de l'association...

Aujourd'hui on circule difficilement entre les rayons et les cageots car en plus de quelques clients et du salarié qui les sert, ils sont déjà quatre bénévoles à nous attendre, heureux de nous faire visiter les lieux. « Nous sommes approvisionnés par des agriculteurs ou éleveurs locaux et par une chaîne Bio de Montpellier. Mais celle-ci ne nous livre gratuitement qu'à partir d'une commande de 700 euros. Cela nous oblige parfois à acheter des produits qui se garent, lait, produits

d'entretien par exemple, pour compléter la commande. Heureusement on a un local de réserve assez grand. »

Quand on traverse ce local dans l'odeur des gros sacs de céréales qu'on vend en vrac, on découvre la salle de restauration. Un petit bar, les journaux du jour, à l'opposé quatre tables carrées réunies sous une grande nappe comme pour une grande famille. Au mur une exposition de photos. C'est de là qu'on accède à la terrasse et à une cuisine petite mais bien équipée. « On n'a rien installé sans consulter les administrations de contrôle » nous explique un administrateur. « L'intérêt d'un restaurant c'est qu'on écoule dans la cuisine les légumes qui nous restent après la vente. »

L'histoire. C'était en 2008 certains habitants de Mialet et des environs déjà regroupés pour certains dans des projets collectifs (Nature et Progrès, AMAP, animation culturelle, etc...) déplorait l'isolement croissant dans lequel ils se trouvaient : de moins en moins de services publics, une activité locale surtout saisonnière et touristique, l'accès à une alimentation





bio encore bien éloignée, des relations de voisinage distendues, peu d'emplois sur place. Ils se sont retrouvés pour agir. Ils ont alerté les deux candidats à l'élection municipale et leur ont proposé de créer une épicerie bio, un bistrot avec une restauration simple, un lieu d'animation, de rencontres et d'échanges. Les futurs élus pouvaient difficilement rejeter une telle initiative citoyenne.

Chez Mialet est donc né. Début 2009 l'épicerie buvette s'est ouverte. Elle partage avec la bibliothèque les locaux de l'ancienne mairie. La municipalité met les locaux gratuitement à disposition de l'association, elle couvre aussi certaines charges. Il était question alors d'installer un point multi-services mais la population a refusé qu'on y mette un relais de la Poste. Une association n'offrait pas assez de garantie de pérennité.

Aujourd'hui chez Mialet est ouvert du lundi au samedi de 10 h à 18 heures, le samedi on ferme à 15h dans l'après-midi l'hiver. Dès le printemps c'est 10h/19h du lundi au samedi. L'association emploie trois salariés à temps partiel, un en CDI et deux en emploi aidé, CDD renouvelés. Des bénévoles viennent assurer à tour de rôle une permanence en fin de journée ou lorsque les salariés sont en congé. L'un d'eux est chargé d'organiser le tour de chacun. Chaque bénévole vient une fois par semaine pour deux heures.

Tous les jours à midi un menu est préparé, en hiver il y a quelques clients mais à la belle saison la terrasse est pleine. Les soirs de manifestation culturelle on mange aussi ensemble. La cuisine ne peut dépasser la préparation de plus de 25 couverts. La moyenne annuelle est de 8,5 repas par jour.

Quand il faut manger à l'intérieur on s'installe autour d'une grande table commune.

La concurrence avec les restaurateurs locaux? Elle n'existe pas. Chez Mialet ne roule pas dans les mêmes catégories. Les hôtels



envoient leurs clients qui randonnent dans les environs. Des résidents saisonniers et quelques ouvriers artisans en déplacements viennent manger là. Les étrangers sont très friands de repas simples.

Nous partageons le repas dehors sur la terrasse avec quelques fondateurs, la présidente, un producteur de légumes. Lui s'est installé en même temps que Chez Mialet, il y écoule plus du quart de sa production. Tous les producteurs, fournisseurs locaux, ne sont pas membres de l'association mais lui s'y est engagé par intérêt personnel.

Les administrateurs fondateurs nous font part de leurs

préoccupations. La semaine prochaine il y a l'assemblée générale. Il faudrait que quelqu'un s'occupe plus particulièrement des salariés, un « D.R.H. » en quelque sorte. Cela simplifierait les relations entre eux et les administrateurs. Mais personne ne se présente pour assumer cette fonction. Le fonctionnement de l'ensemble mobilise près de 30 bénévoles, il est nécessaire de les renouveler.

Ce local et son accueil servent aussi de rencontres entre les groupes d'habitants: les plus anciens de souche et les « installés importés », nombreux dans l'association, les habitants permanents et les résidents saisonniers, les

touristes et les gens du cru. Mais ce travail d'ouverture et de partage est un long chantier. Chez Mialet offre des opportunités pour que les barrières tombent mais... patience!



Maurice Jeannet

Post scriptum :
quelques jours après notre passage l'assemblée générale a réuni 54 participants, 6 personnes se sont engagées comme administrateurs dont 4 habitant « depuis toujours » la commune.

Orage sur L'Hermet

Nous sommes le 4 novembre 2011. Hier, il a plu toute la journée et, en ce vendredi gris, averses et vent sont encore au programme. Rien de plus. La météo annonce que l'épisode va se poursuivre avec possibilité d'orages sur le Gard et la Lozère.

Il est plus de dix-huit heures, le soir tombe et l'émission «C'est dans l'air» est en cours. Un léger grondement se fait entendre, suivi peu après de deux coups de tonnerre significatifs. Un avertissement! Eteindre le poste, débrancher télé, radio, téléphone: la routine. Décider de manger plus tôt: pourquoi pas? Mais il n'y aura pas de répit. Subitement, un coup de tonnerre violent, assourdissant et bref nous cloue là, debouts, tête baissée, épaules spontanément rentrées comme pour encaisser le choc.

Immédiatement une lumière jaune orangé envahit la pièce, dessinant un écran de couleur sur les meubles. Stupeur. Interrogation. Et ces mots prononcés à voix haute: « Oh! Là, là! » Que se passe-t-il? Que va-t-il advenir? L'inquiétude s'est invitée en nous. Aucun signe d'électrocution pourtant. L'étrange lueur persiste quelques secondes et disparaît.

Je me dirige vers le couloir, passe devant la fenêtre et la porte vitrée. Et là, que vois-je? Là-bas, en face, à cent mètres d'ici, une couronne blanche illumine le transformateur. La foudre est tombée sur la ligne. Rien d'exceptionnel. Mais tout au long du pré se déroule une scène étrange: des lumières fusent, jaune orangé; une succession de tuyaux d'orgue, de tubes de lumière, se déplacent à vive allure à environ 1 m ou 1,50 m du sol, selon une trajectoire horizontale ou légèrement oblique. Et ce dans un crépitement sec et répété, pour aboutir contre le mur de la cour et se briser là en une couronne d'étincelles. Ces salves de lumière, ces flèches éclairantes, ces fusées remontent vers nous, suscitant incrédulité et inquiétude: ce mystérieux phénomène nous viserait-il particulièrement? Bizarre...

Ah! Si seulement un spectateur resté parfaitement flegmatique et muni d'une petite caméra s'était trouvé là à notre place, il aurait pu réaliser une vidéo exceptionnelle! Mais non, j'étais le seul témoin de cet étrange phénomène qui ne laisserait aucune trace.

Plongé dans la nuit, le village – avec seulement deux maisons habitées à cette date – verra arriver le lendemain trois véhicules de l'E.D.F. Le courant sera rétabli dans l'après-midi... mais pas pour nous. Ici c'est seulement le lundi, qu'appelé dès le matin, un agent viendra changer le fusible de la borne située devant le mur de la cour, là même où explosaient vendredi, l'un après l'autre, ces tubes incandescents déboulant du transformateur couronné de lumière blanche. L'orage s'était prolongé tout au long de la soirée de vendredi mais sans violence excessive. Samedi, en milieu de matinée, alors que nous n'avions fait qu'une brève incursion à l'extérieur, nous aperçûmes les enfants courir à toutes jambes à travers champs. Quelques petites minutes et les voici sur le petit chemin devant chez nous. Un signe, ils entrent: nous échangeons nos témoignages... et nos craintes de la veille. L'émotion a été forte et là, ils viennent de faire une découverte: « Vous avez vu l'arbre », dit Sylvain. « Non? Regardez! » Il me tend son portable: instantanéité de l'image, magie de la technique. Le vénérable épicéa, vieux de cent ans, qui dressait sa pointe vers le ciel face aux pechs des Bondons, toujours plus haut, toujours plus fier, avait été terrassé par la foudre hier soir. Lui qui devait atteindre les trente mètres venait donc d'être abattu, fendu sur les deux tiers de sa hauteur. Ce n'était plus maintenant qu'un grand arbre vaincu, l'espace d'une fraction de seconde, par un éclair chargé d'une énergie



démesurée: lacéré, déchiqueté, pulvérisé au point que des éclats de bois avaient été projetés à des dizaines de mètres à la ronde. Ainsi donc ce matin-là, j'apprenais ce qui s'était passé subitement à cinquante mètres d'ici, juste derrière la grange.

Impressionnés, les enfants avaient découvert les morceaux de tronc projetés au loin sous la violence de l'impact, l'arbre mutilé, dépouillé, réduit à l'état de squelette. Au final, un paysage bouleversé. Son petit chien dans les bras, Charlotte remarquait: « Autour, maintenant, c'est comme une grande cabane ! » tous deux venaient d'observer, éberlués, cette incroyable métamorphose. Amputé des deux tiers, le géant avait vu ses branches déposées au sol en un vaste parasol vert. Une décharge électrique d'une violence inouïe avait eu raison de ce centenaire. Désormais, celui que l'on apercevait de si loin et qui servait de repère au village n'était plus, hormis dans les mémoires...

Une énigme à élucider

Observateurs et scientifiques à la rescousse

L'homme et les forces de la nature
Extrait de la préface de Michel DEMAZURE pour le livre de Claude GARY: La foudre, éditions DUNOD 2004.

« Peut-on trouver de phénomène plus fascinant que la foudre ? Tout concourt à la stupéfaction: déclenchement soudain, parcours imprévisible et jamais identique, roulements de tonnerre, illumination... Qu'on soit à l'extérieur où se déchaîne sa puissance lumineuse et sonore, ou bien à l'abri derrière des murs que son bruit énorme traverse, on est saisi, on s'arrête et pendant un instant [même si l'on croit ou croit connaître les bases physiques du phénomène], on se sent ridicule devant les forces de la nature et, en définitive, guère plus rassuré que ne devait l'être notre ancêtre préhistorique. »

Alex HERMANT, traqueur d'orages
Infatigable traqueur d'orages, Alex HERMANT a publié chez NATHAN en 2002 le résultat d'observations poursuivies pendant vingt ans,

principalement dans le Massif central. Nous avons retenu celles qui furent faites au mois d'août 1999: le 6 à la Garde-Guérin, le 8 à Génolhac.

Concernant le premier cas, il écrit: « Si l'on se base sur le tonnerre fracassant qui suivit et la luminosité dégagée [...] » il peut s'agir d'un superbolt, c'est-à-dire d'un coup de foudre positif doté d'une décharge puissante véhiculant des courants de 150 000 à 300 000 ampères.

Au sujet du deuxième exemple, il note: « C'est l'orage de formation arrière le plus intense qu'il nous fut permis d'observer en 17 ans. »

La foudre en boule

Une énigme scientifique

Dans son ouvrage, Claude GARY, ingénieur physicien, conseiller scientifique honoraire d'E.D.F., évoque la foudre en boule:

« Il existe un grand nombre de descriptions à peu près concordantes. Néanmoins [...], loin d'élucider le phénomène de la foudre globulaire, chaque description la présente avec un comportement différent et y apporte une nouvelle variante [...]. Impossible de tirer aucune conclusion de tant de faits aussi déconcertants [...]. »

La foudre en boule reste un mystère non entièrement élucidé.

Aspects et manifestations

M. GARY dit en substance:

- La foudre en boule se présente le plus souvent sous forme d'une sphère lumineuse d'une couleur jaune tirant sur l'orange, d'un diamètre de 15 à 20 centimètres. Elle apparaît brusquement au cours d'un orage et se comporte de façon imprévisible avant de disparaître au bout de quelques secondes.

- [...] Les globes lumineux qui ont d'abord été vus en hauteur tombent verticalement, la durée de leur chute étant de quelques secondes, puis à l'approche du sol ils changent brusquement de direction suivant une trajectoire en méandres.

- [...] La foudre globulaire s'introduit dans les maisons et en ressort en traversant des portes ou des fenêtres, ou en passant par les cheminées.



- La vitesse de déplacement ne dépasse pas 1 à 2 mètres par seconde. La durée la plus fréquente se situe autour de 5 secondes.

- Le plus souvent inoffensives, les boules de feu peuvent parfois occasionner des dégâts matériels ou provoquer de légères brûlures sur les personnes, ceci en fonction de l'énergie dégagée.

Témoignages, nous en avons retenu deux.

Cas n°4: 1927-28, région parisienne, Saint-Leu-la-Forêt, à la sortie de la gare. « J'avais environ dix-sept ans, je revenais avec mes parents de Paris [...]. Il faisait un orage épouvantable, sans pluie; la route était illuminée d'éclairs immédiatement suivis de coups de tonnerre [...]. »



Arrivée
de v a n t
une propriété

voisine de notre maison où il y avait de grands arbres, un éclair et un coup de tonnerre plus fort que les autres me clouent au sol et une énorme boule de feu passe devant moi, traverse la rue, se dirige vers une ruelle située juste en face et disparaît. La boule avait un diamètre de 20 à 25 cm, était de couleur orangée et descendait à mes pieds en suivant les arbres [...]. Le lendemain [...], je n'ai observé aucune trace. »

Cas n°9 : été 1946 dans le Massif central, près de Roanne.

« Pendant un orage, quatre personnes étaient réunies. Soudain une boule un peu plus petite qu'un ballon de football, de couleur vert-bleu, a traversé la pièce, venant d'une vitre brisée au-dessus de la porte d'entrée. La lumière était vive mais non éblouissante. Un bruit ressemblant à un fort claquement s'est fait entendre. Le phénomène n'a duré qu'un instant. Les quatre personnes sont restées calmes, plutôt réjouies d'avoir assisté à un tel événement, mais le chien qui se trouvait là était affolé et a tourné sur

lui-même pendant plusieurs minutes, en grognant et en gémissant. Il n'y eut aucun dégât et pas la moindre trace de passage de la boule n'est restée. »

Éléments d'information recueillis sur Internet

La foudre en boule est souvent accompagnée de crépitements ou d'un sifflement. Elle peut rester immobile ou se déplacer horizontalement à une vitesse de quelques mètres par seconde. Souvent sensible aux champs électromagnétiques, elle est attirée par les fils et les prises électriques. Elle peut s'éteindre avec un bruit violent selon un mode explosif ou lentement et sans bruit. Sa luminosité peut être très forte ou au contraire très faible. Des témoins évoquent des trajectoires presque rectilignes, parallèlement au sol [...] avec une persistance d'une minute au moins chaque fois.

Tentatives d'explication, deux hypothèses sont avancées

- Le modèle chimique : en frappant le sol, un impact de foudre vaporise des particules de silicium en train de brûler, d'oxygène ou de carbone qui s'associent entre elles pour former de longues chaînes. Ces filaments peuvent alors former des boules.

- La théorie du plasma : un certain nombre de physiciens s'accordent à penser que la foudre globulaire est un plasma fortement ionisé.

Ce qu'il faut savoir pour essayer de comprendre

- À l'état normal la matière est constituée d'atomes dont le noyau est accompagné d'électrons.

- En cas de température très élevée ou de champ électrique, des électrons peuvent se dissocier des noyaux. On obtient ainsi un nouvel état de la matière appelé plasma : porteur de charges électriques, c'est-à-dire ionisé. Généralement présent dans les espaces galactiques, le plasma, à la surface de la Terre, n'est pas spontanément stable, il va donc s'y désagréger en libérant de l'énergie.

À noter que l'industrie réalise des plasmas artificiels utilisés notamment pour les écrans de télévision ou d'ordinateur.

De l'éclair au plasma

L'apparition de la boule de feu est rendue possible par de très hautes températures de l'ordre de 3 000 degrés qui sont largement obtenues après le passage d'un éclair. Une fois créée, la boule dissipe son énergie sous forme thermique et lumineuse. Cela diminue sa température jusqu'à ce que la conductivité du plasma soit trop faible pour assurer sa stabilité. La boule de feu finit alors son existence en se désagréant.

Retour sur le vendredi

4 novembre à L'Hermet

On aura remarqué que dans mon récit je n'évoque à aucun moment une quelconque boule de feu. Cependant, j'ai assez vite pensé qu'il s'agissait vraisemblablement d'un phénomène de ce type. Dans le courant de l'hiver, j'ai eu l'occasion de communiquer mon témoignage au Laboratoire de recherche sur la foudre de Champs-sur-Tarentaine, dans le Cantal. J'ajoute que la foudre globulaire a été observée à plusieurs reprises à L'Hermet, dans un passé plus ou moins lointain. Comme en d'autres lieux.

Simone Cros-Allier

Sources

Traqueur d'orages, Alex HERMANT, éditions NATHAN 2002.

La foudre, Claude GARY, éditions DUNOD 2004.

Informations sur Internet.
Contribution de Jacques CROS, professeur de physique honoraire.

L'office de tourisme fait peau neuve!

Avant de parler de nouveauté, encore faut-il savoir ce que représente l'office du tourisme...

Un accueil du visiteur, bien évidemment, et ce pendant 2300 heures sur l'année. Mais pas seulement. C'est aussi un rôle d'accompagnement pour les prestataires touristiques, un lien entre les associations et le public, une vitrine du pays, un vecteur de publicité pour ce beau pays.

2012, année de changement pour l'office de tourisme.

Changement de personnel: Vincent parti à Florac pour travailler au Comité Bassin d'Emploi, remplacé par Camille Maury (à l'année) et Adeline Dalmau, employée pour la saison (entre autre à Vialas).

Mais un office de tourisme, c'est aussi une équipe en plus des employés. Le bureau bien sûr, toujours présent pour les décisions importantes, mais aussi le CA, composé de 3 collègues de 6 personnes (élus, professionnels, associations et individuels) présents lors de l'assemblée générale et les prestataires, garants de l'offre touristique du canton. L'office est financé par moitié en subvention, de la communauté de commune, de la conseillère générale ou de la région, et par moitié par de l'autofinancement. Missions extérieures rémunérées (avec l'association des métiers d'arts, ou le site internet commun par exemple), mais aussi la vente directe de livres dans les locaux de l'office, au Pont-de-Montvert.

En parlant de livres, une des grandes nouvelles de ce début d'année reste le panel « librairie » que nous avons

développé. Celle du Pont-de-Montvert ayant fermé, l'accès à la lecture devient plus compliqué. Nous avons décidé de tenter cette aventure, en espérant que vous soyez nombreux à venir choisir vos ouvrages dans nos rayons.

Littérature classique, textes sur l'histoire du pays ou sur la nature qui nous entoure, vous trouverez ce que vous souhaitez, et si nous ne l'avons pas, nous pouvons le commander (en prenant en charge les frais de port).

En effet, les éditions Actes Sud, Nouvelle Presse du Languedoc, Flammarion et Gallimard nous font confiance et travaillent avec nous pour vous proposer « Méharées » de Théodore Monod, « Comment louer son jardin sans complexe » ou « de mémoire de vergers »...

Quelle que soit la demande, livre, balade, classement d'un gîte, promotion d'une animation, notre équipe est là pour répondre à vos questions, et vous aider à faire de ce canton un endroit privilégié ou il fait bon vivre.

■
**L'Office du tourisme
au Pont de Montvert**



Pour + d'infos...

Office du tourisme

Le Quai, 48 220 LE PONT DE MONTVERT

Tél : 04 66 45 81 94

email : montlozerecevennes@free.fr

Site internet :

<http://www.cevennes-montlozere.com>

Pour plus d'informations

• La crèche « Tourni'coton » est composée à présent de quatre salles d'accueil :

Les périodes et les heures d'ouverture sont de 8H30 à 18H30

- Salle du Pont de Montvert : Lundi, mardi et jeudi
- Salle de St Frézal de Ventalon : Mardi et vendredi
- Salle de Ste Croix Vallée Française : Lundi, mardi et jeudi
- Salle de St Etienne Vallée Française : Mardi et vendredi

• Le centre de Loisirs « Méli-Mélo » est composé de trois salles d'accueil au Pont de Montvert, à Ste Croix Vallée Française et à St Etienne Vallée Française.

Les centres seront ouverts les mercredis et les vacances scolaires de 9 h à 18 h. Pour Ste Croix Vallée Française une garderie périscolaire sera mise en place les soirs d'école de 16 h 30 à 18 h 30.

Renseignements

• Bureau de l'association Trait d'Union

Mairie du Pont de Montvert
48220 Le Pont de Montvert
Tél : 04-66-31-47-04
Assotraitdunion48@orange.fr

• Crèche « Tourni'coton »

Salle du Pont de Montvert	Tél : 04-66-31-47-04
Salle de St Frézal de Ventalon	Tél : 04-66-31-70-77
Salle de Ste Croix Vallée Française	Tél : 04-66-44-09-71
Salle de St Etienne Vallée Française	Tél : 04-66-48-29-15

• Centre de Loisirs « méli-mélo »

Le Pont de Montvert	Tel : 06-69-90-21-62
St Croix VF et St Etienne VF	Tel : À venir

DATE À RETENIR EN 2012

Fin juin

Un conseil d'administration aura lieu afin de faire le point sur la nouvelle organisation : bilan financier de mi-année, mots (maux ?) des salariés, nouvelles des projets du bureau...

Cet été

Un stage théâtre pour les ados à Fraissinet de Lozère en partenariat avec Passe Montagne (Le foyer rural).

En septembre

Une journée rencontre, l'union, pour les petites et grandes idées. Bord de rivière, à Cassagnas, animations et pieds dans l'eau. Musique, buvette et surtout l'occasion de se voir entre lointains du pays et d'informer ceux qui ne le sont pas.

En octobre

Le festival de la soupe où Trait d'union se posera avec son point infos, et nous l'espérons un stand « petite faim » avec tous les bénévoles volontaires de l'association afin de pouvoir continuer encore longtemps à accueillir nos enfants.



Cinévoyage en Islande...

Le samedi 3 mars, les Amis du Livre ont eu le plaisir d'inviter à l'auberge des Cévennes Samantha Zaccarie et Fabrice Bony pour un cinévoyage en Islande. Plus de 80 personnes s'étaient massées chez Jeannot et Chouquette pour embarquer pour une croisière vidéo et sonore vers cette étrange île dont les rêves de vide et de silence sont un hymne à l'eau et au feu. Cette plongée dans ce fascinant pays nourri de sagas, au cœur des sources chaudes, des plages basaltiques, des paysages de lave et de pierres volcaniques, ont ravi les spectateurs. Certains ont adoré ce périple et se sont régalés de l'églefin séché qui a conclu ce bel après-midi, d'autres sont restés perplexes devant ces images où la présence humaine était volontairement absente. Samantha, la réalisatrice, nous explique la genèse et le parti-pris naturaliste de ce petit film qui fut savamment mis en son par son compagnon Fabrice Bony.



Le film "Islande - Aux Rives du Réel" est né de plusieurs longs séjours en Islande. Arrivée par bateau lors de mes deux premiers voyages, ma rencontre avec des êtres humains ne s'est faite qu'au bout de plusieurs jours et les seuls animaux que je pouvais observer étaient des oiseaux migrateurs. Cette forte impression de solitude mêlée à un sentiment de plénitude m'a profondément marquée. À vrai dire, au départ, je n'avais aucune intention de filmer quoique ce soit en arrivant en Islande. J'étais partie explorer, un point c'est tout. Fascinée par les paysages "vides" et les perspectives très vastes, je me rendais compte à quel point l'Islande est une terre à part et j'ai assez vite eu envie de partager les incroyables

visions que j'avais eues là-bas. Je me concentrais sur les mouvements et les interactions incessants des éléments. L'Islande me semblait être un brouillon, une ébauche, un espace où rien n'était encore figé. Cette nature extrêmement sauvage, vivante et brute m'invitait à l'humilité et la sobriété. Tout mon travail à venir (au départ photographique) était imprégné de ces premières impressions.

Le film devenait peu à peu un hommage à cette création vivante permanente et à ce qui existait avant l'apparition de l'homme. Donner - au travers des images et en m'inspirant de descriptions des anciens textes des Eddas - un petit aperçu d'une terre originelle. Je prenais beaucoup de temps pour marcher au travers des immensités désertiques, photographier et filmer les rythmes naturels. Tout le



© SZ

centre de l'île, absolument inhabité, n'est qu'une grande surface de volcans, de désert de lave (60 % de la superficie totale) et d'immenses glaciers (10 % de la superficie) où les conditions climatiques sont extrêmement rudes et changeantes. La longueur de l'hiver (environ 8 mois) et la rigueur du climat instaurent un espace-temps qui semble s'étirer à l'infini et ralentir les rythmes de vie. Je voulais rendre ces perceptions par des séquences longues où je n'intervenais presque pas en quelque sorte et où seuls les éléments bougeaient afin de ne pas troubler leur travail...

Dès lors où je m'intéressais à ces espaces vierges, je réalisais que cette terre avait été habitée par les hommes depuis peu de siècles. Je pensais souvent à ces premiers colons Viking arrivés aux alentours du IX^{ème} siècle sur cette île dépourvue d'êtres humains, d'animaux familiers ou

domestiques. Un environnement totalement différent de celui qu'ils avaient connu jusque là (Norvège, Suède, Irlande). Je m'imaginais être arrivée là sur cette île, à observer et découvrir les forces étranges de cette Nature. Combien il avait dû être difficile pour l'homme de s'installer sur cette terre rugueuse et sauvage! Re-partir de rien et tout re-construire... entouré d'éléments en pleine effervescence... Comment raconter ces espaces vierges et ces hommes? Fiers descendants de ces Vikings qui avaient décidé de s'installer et de rester vivre sur les espaces côtiers, plus "familiers" et vivables... L'absence des êtres humains dans le film est une façon de s'interroger sur leur place possible dans un tel environnement. Je souhaitais que les gens qui regardent le film se sentent un peu comme ces premiers colons qui débarquent sur une terre vierge où les éléments sont les seules présences vivantes. Comment





Lo mèrle blanc o l'espèra

Quand vei la laudeta mover,
De jòi sas alas contra l' rai,
Que s'oblid'e' laissa cazer
Qua la doussor qu'al còr li vai,

Ailas! Quais enveja m'en ve
De qui qu'eu veja jauzion
Meravilhas ai, quar dessé
Lo còrs de dezirièr no'm fon...

Bernart de Ventador

**Quand je vois l'alouette mouvoir
De joie, ses ailes, face aux rayons
du soleil,
Et s'oublier et se laisser tomber
Pour la douceur qui lui arrive au
cœur,
Hélas! Combien j'envie alors
D'amour et si peu j'en connais
Tous ceux qu'ainsi, je vois jouir,
Et comme je m'étonne aussi
Que de désir mon cœur ne
fonde...**

●●● E s'avètz l'escasença de musar sus las broas del riu, vos las-sarètz pas d'espier los anars e venirs de la pastorèla (d'unes la batejan coalonga) que caça insectes, cagaròls, molusques e vermetes. Per astre tanben podètz susprener, quilhat sus una pèira, un aucèl gris teula amb lo pitre blanc que sub-tament cabussa dins lo gord, trepant al fons del gaudre a la recerca d'insectes aigassiers, de pichons crustacèus; geses de dopte: avètz aquí lo mèrle d'aiga (lo margol). E se per acabar, davant vos, jucat sus una branca, un aucèl a la testa e la alas blavas, al ventre rós, al bec fòrt, longaras e agusit es aquí a l'espera; podètz dintrar a l'ostal emplenat d'es-trambòrd: venètz d'encontrar un pescaire redobtable: lo garda-riu (lo martin pescaire, lo blavet).

E puèi i a d'aqueles aucèls que an un cant remirable: Comencarai per lo cocut (lo coguòl) que el, bastis pas son nis mas que devasta la clocadas coma las de la boscarda (la bosqueta, la boscarèla, la boscarida), del barbarós, per instalar son uòu qu'espelirà davant los de sos fraires d'adoption. N' aprofitarà per far gisclar los uòs legitimes e los aucelons nascuts de fresc. Per el, pas de vergonha, aresta pas de cantar per mostrar sa gaug. E malgrat aquela marida reputacion, lo cocut es pas mòrt, a laissat un fais de cançonetas.

E puèi, sus las broas del Tarn, cabit dins lo fulhatge, i a lo rossinhòl, lo cantaire de la nuèch que gargalheja, sobretot aprèp la pluèja. El tanben a daïssat una cançon dins lo repertòri Occitan:

Et si vous avez l'occasion de musar le long des berges du ruisseau, vous ne vous lasserez pas d'épier les allées venues de la bergeronnette qui chasse insectes, escargots, mollusques et vermisseaux. Par hasard aussi vous pouvez surprendre, juché sur un rocher, un oiseau gris ardoise, avec la gorge et le poitrail blanc, qui subitement plonge dans le gourd, marche sous l'eau à la recherche d'insectes aquatiques, de petits crustacés; pas de doute, c'est le cincle plongeur. Et si pour terminer, devant vous, branché, un oiseau à la tête et aux ailes bleues, au ventre roux, au bec fort, énorme et aiguisé est à l'affût, vous pouvez retourner à la maison le cœur rempli d'enthousiasme; vous venez de rencontrer un pêcheur redoutable: le martin pêcheur.

Et puis, il y a de ces oiseaux qui ont un chant remarquable: Je commencerai par le coucou, qui lui ne bâtit pas son nid mais dévaste les couvées des fauvelles où même des rouges gorges pour installer son œuf qui éclore avant ses frères d'adoption. Il profitera alors de dégager les œufs légitimes et les oisillons venant d'éclore. Pour lui nulle vergogne; il chante tant qu'il peut pour montrer sa joie: «Cocut les oiseaux» Et malgré cette mauvaise réputation, le coucou n'est pas mort, il a laissé des chansonnettes.

Et puis sur les berges du Tarn, caché dans les frondaisons, il y a le rossignol, le chanteur de la nuit qui lance ses trilles, surtout après la pluie. Lui aussi a laissé une chanson dans le répertoire occitan: Le rossignol.

ROSSINHÒL

ros. si - nhòl que vas en França ros. si - nhòl
par. la de ieu a ma maire ros. si - nhòl d'un bèl bec.
. satge ros. si - nhòl d'un vòl

« Cocut, ont as jagut ?

- Al ronc Ponchut.
- De que i fas ?
- Un ostalet
- Qual t'a ajudat ?
- Mos cosinets».

O encara.

*Lo cocut es mòrt , Sa femna ne plora
De regrets que n'a, Cal que colja sola.
A-ut ! A-ut !As pas entendut Cantar lo cigala
A-ut ! A-ut !As pas entendut Cantar lo cocut.*

*Lo cocut es mòrt, Mòrt en Englatèrra :
I an tapat lo cuol Amb un pauc de terra.
A-ut...*

*Lo cocut es mòrt, Es mòrt en Italia
I an tapat lo cuol Amb un flòc de palha.*

*Lo cocut es mòrt, Es mòrt en Espanha,
I an tapat lo cuol Amb una castanha.*

*Lo cocut es mort, Es mòrt en Africa,
I an tapat lo cuol Amb una barrica.
A-ut(dos cops)*

Rossinhòl que vas en França, rossinhòl
Parla de ièu a ma maire
Rossinhòl del bèl boscatge
Rossinhòl d'un vòl.

Parla de ièu a ma maire, rossinhòl
N'en parles pas a mon paire
Rossinhòl ...

N'en parles pas a mon paire, rossinhòl
Per que m'a mal maridada
Rossinhòl...

Per que m'a mal maridada, rossinhòl
N'en parles pas a mon paire
Rossinhòl...

Tornarai a mon vilatge, rossinhòl
Per i far bèl maridatge,
Rossinhòl...

Qualques locucions o dichas

Blanc coma la coa d'un mèrle: noir

Far cocut: épier

Trobar la maire al nis: découvrir le pot aux roses

Cercar de pèls als uòus: s'attacher à des vétilles

Comptar los uòus davant que sián ponduts: vendre la peau de l'ours

Un aucèl tot solet pòt voidar un granièret: à cœur vaillant rien d'impossible

Lo dètz-e-sèt d'abril, lo cocut canta mòrt o viu: le 27 d'avril le coucou chante mort ou vif

A la pluma, l'òm coneis l'aucèl: en général les apparences ne sont pas trompeuses

Polida pluma, polit aucèl: est-ce que l'habit ferait le moine ?

Mèrle plan ivèrnat per Pascas a merloato: un merle qui a passé un bon hiver, pour Pâques a sa nichée (Aquí i a quicòm que truca, per que Pascas se passeja dins lo calendèr ! Petit problème car Pâques se promène dans le calendrier !)

Charra coma una sonalha: Il parle comme une pie borgne

Content coma un tord: gai comme un pinson

Tirar sa podra als passerats: gaspiller ses moyens



D'aquel aucèl s'es composat una polka que s'encoquinassa à la fin: Lo mèrle

Quand lo mèrle salta al prat, lèva la coeta, lèva la coeta,
Quand lo mèrle salta al prat, lèva la coeta e baissa lo cap.
Quand lo mèrle s'en vai del prat, baissa la coeta, baissa la coeta,
Quand lo mèrle s'en vai del prat, baissa la coeta e lèva lo cap.
Aval darrièr nòstr'ostal, lo mèrle estifla, lo mèrle estifla,
Aval darrièr nòstr'ostal, lo mèrle estifla coma cal.
Quand lo nòbi salta al prat, quita la vesta, quita la vesta
Quand lo nòbi salta al prat, quita la vesta, baissa lo cap.
Quand la nòbia salta al prat, quita la rauba, quita la rauba,
Quand la nòbia salta al prat, quita la rauba, escarta ... los bras
Quand se troban totes dos, quita la vesta, quita la rauba,
Quand se troban totes dos, aquí se manjan de potons.

Fraissinet conseil municipal 7 mars 2012

Présents :

Jean-Pierre ALLIER, Paul et Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Jean-Marie THOYER, Marie LION, Nils BORJSON LANGEN, Christelle FOLCHER, Thierry MAZOYER
Excusé : Eugène DURAND.
A été nommé secrétaire Dominique MOLINES

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 20/01/2012.

Éclairage Public ZA

Suite à la réunion avec les habitants de la croix de Runes organisée par Nils, un règlement est instauré (éclairage coupé de 23h à 7h). Règlement validé à l'unanimité.

Inondations de novembre 2011

Quelques réparations urgentes ont été faites (Le Viala, Route des Clauzes, Béal Fraissinet). Les autres vont être lancées (Rue derrière Finialettes, Chemin des Pradets à Fraissinet, Chemin de Manubert à Racoules). Le conseil valide la réalisation indispensable de ces travaux de réparation.

Transfert prestation touristique à la Communauté de Communes (et en compensation transfert du reversement de la taxe de séjour). La commune accepte de transférer cette prestation à la Communauté de Communes.

Réflexions en amont au vote du budget sur les travaux à engager

Ceux déjà décidés : travaux d'enfouissement des réseaux

secs à Finialettes (lancés en avril), la réalisation du PLU (diagnostic en cours), le chemin rural de Runes, le remplacement des boules d'éclairage publics à Plaisance et à Bellevue (réalisé en ce moment), la réalisation des périmètres de captages (SAFER sollicitée), l'alimentation de pâturages en eau non potable à Runes (Lancé avec l'ASTAF), le goudronnage de la route de Racoules.

Ceux décidés :

Programme Voirie

Nous disposons d'une enveloppe de 20 000 € (travaux financés à 50%). Il est décidé de réaliser le mur de soutènement route du Viala (sur maison Roure) et de modifier la voie communale de Finialettes (création d'une voie entre la route d'hiver et la route d'été en tranchée). Déplacement du Central EDF au Pré du Moulin (en relation avec la mise en souterrain de l'électricité Moyenne Tension en cours de lancement).

Station d'épuration de Fraissinet

L'étude est lancée. Agence de l'eau et Conseil Général participeront au financement.

Chemin de la Brousse à Runes : Les passages canadiens sont commandés et suite à l'accord de participation au financement de Jean-Marie Thoyer et de Catherine Rothenburger, il est décidé de lancer le reste des travaux prévus.

Aménagement du logement de l'école de Fraissinet

Suite au départ annoncé de la locataire des travaux seront engagés avant remise en location. Ceux abordés :

Parc de contention à la Brousse le porteur de projet n'est pas encore connu (CUMA, Association, Communauté de Communes, ...).

Accessibilité aux handicapés de la mairie ou transfert de la mairie à la Croix de Runes avec transformation de la mairie en logement ou transfert de la mairie au Presbytère : ces trois options sont envisageables et doivent être affinées au niveau financier. Du débat et du tour de table fait, les positions ne sont pas unanimes sur ce dossier. Certains sans remettre en cause cette obligation d'être en conformité avec la loi souhaitent que la commune garde ses capacités à investir sur des projets à mettre rapidement en place (mise en souterrain des réseaux et assainissement de la Brousse et de Runes, ...). Le maire est chargé de faire étudier et d'affiner les coûts des projets immobiliers (mairie, presbytère et projet neuf à la Croix de Runes) pour prise de décision sous trois mois (nécessité de lancer le projet en 2012 pour une fin avant le 1/1/2015).

Questions diverses

Le plan de la résidence d'entrepreneur sur la maison de Marie est approuvé. (Porté par la Communauté de Communes). Nils a participé au CA de l'OT où le président a proposé une rencontre avec les mairies (décision demandée lors du dernier conseil de la Communauté de Communes). Un nouvel animateur a été recruté.

Pour la RD 35, nous avons reçu 2 courriers lus par le maire (Un des ABPS et un du Conseil Général qui autorise la mairie à récupérer une partie des pierres des anciens murs). Une réunion aura lieu le 9 mars à 9h sur le terrain pour la prochaine tranche de travaux. Délibération contre la suppression d'un emploi de l'EN à Bec de Jeu qui menace la fermeture de ce Centre de 15 salariés qui intervient sur notre école.

Déplacement demandé au Conseil Général des panneaux du village de Fraissinet de Lozère pour y inclure les

nouvelles habitations. Fabien Grassin va construire à la zone artisanale.

Prochaine réunion de la commission tourisme le vendredi 23 mars à 20h30,

Prochain Conseil Municipal le mardi 27 mars à 20 h30 précédé du CCAS à 19h30.

Fraissinet conseil municipal 27 mars 2012

Présents :

Jean-Pierre ALLIER, Paul et Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Jean-Marie THOYER, Marie LION, Nils BORJSON LANGEN, Christelle FOLCHER, Thierry MAZOYER
Excusé : Eugène DURAND.
A été nommé secrétaire Jean-Pierre ALLIER

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 07/03/2012.

Compte Administratif 2011 et Budget 2012 de la commune

(voir document annexé) : le compte administratif est adopté à l'unanimité (moins le maire sorti de la salle lors du vote). Le Budget est débattu. Le maire propose le maintien des taux (adopté à l'unanimité). Les subventions aux associations sont discutées et votées (Foyer Rural 700, Amis du Livre 600, Cinéco 100, Foot 500, Cuma 200, Théâtre clandestin 200, Comité des Fêtes le Pont 150, Comité des Fêtes la Brousse 400, les accrochés 300, Fête Aubrac 500, Atelier Montvertipontains 100, l'Arbre aux abeilles 300, AOC châtaignes 100, ASA DFCI 1200, Aide musique 250).

Les programmes d'investissement sont :

les travaux d'enfouissement des réseaux secs à Finialettes, la réalisation du PLU, le chemin rural de Runes, le remplacement des boules d'éclairage public à Plaisance et à Bellevue, l'alimentation de pâturages en eau non potable à Runes, le goudronnage de la route de Racoules, le programme de Voirie 2012 (mur de soutènement route du Viala et la voie communale de Finialettes au niveau de l'entrée du village), Déplacement du Central EDF au Pré du Moulin, le chemin de la Brousse à Runes, l'étude des travaux sur presbytère et mairie. Le budget est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif 2011 et Budget de l'eau 2012

Le compte administratif est adopté à l'unanimité (moins le maire sorti de la salle lors du vote). Le Budget est débattu et adopté à l'unanimité. Les programmes d'investissement concernent la création des périmètres de captage et la station d'épuration de Fraissinet.

Projet éco-école

L'équipe pédagogique du groupe scolaire de l'Estournal, propose une démarche de développement durable (labellisation) associant tous les partenaires (élus, parents, équipe éducative, ...) autour de toutes les composantes de l'école (cantine, tri des déchets, économie d'énergie, ...). Le conseil délibère unanimement et décide de participer au comité de pilotage (Marie et Christelle). Il est aussi envisagé d'aménager la cour de l'école en collaboration avec Trait d'Union et le SIVU. Le conseil souhaite que le SIVU mette en place un vrai projet et sollicite des financements en investissement.

Questions diverses

À la demande de Dominique le service incendie du Pont sera convié au prochain CM. Pour

la tenue des bureaux de vote des 22 avril, 6 mai, 10 et 17 juin, les équipes sont de 7h55 à 11h : Eugène, Yves et Gilbert, de 11h à 14h : Nils, Christelle et Thierry, de 14h à 16h : Paul, Jean-Pierre et Nils, de 16h à 19h : Jean-Pierre, Dominique et Jean-Marie.

La commission tourisme s'est réunie le vendredi 23 mars à 20h30 : Un constat, sur 6 professionnels, 3 sont adhérents à l'OT. Pour rencontrer l'OT, nous demanderons une rencontre à 20h avec les responsables de l'OT puis à 21h avec les 6 professionnels du Tourisme + les producteurs fermiers, pour aborder le rôle de l'OT pour notre commune, les retours sur les besoins du territoire, quel remplissage par l'OT des gîtes ? ... Pour l'entretien du chemin d'accès à la cascade, il est proposé de demander à Mathieu Boutet s'il peut remplacer Christian Plagnes. Il se pose toujours le problème du point d'information de la cascade (1 panneau est cassé). Le sentier Racoules - le Viala va être amélioré entre Pont sans Eau et Racoules par buses et remblais. Le balisage sera repris par Marie et Ségolène en recherchant la peinture adaptée. Le Chemin de Runes aux Clauzes sera débroussaillé avant l'été, si possible par les emplois verts. Le chemin qui fait le tour du village de Fraissinet par l'arrière va être amélioré (devis demandé). Sur proposition de Nils des panneaux d'information pourraient être posés dans chaque village. Marie demande au PNC si des financements pouvaient être obtenus et la charte graphique à utiliser. Il est décidé d'ajouter au nom des villages et des quartiers (Plaisance, Le Pré du Moulin) un panneau « Commune de Fraissinet de Lozère ». Un panneau « Quartier de la Croix de Runes » sera aussi commandé

Pont de Montvert conseil municipal janvier 2012

Présents : Sophie Pantel, Catherine Pantel, François Folcher, Alain Jaffard, Frédéric Folcher, Yves Elie Laurent et Emilie Reydon et Jeanne Pantel

Excusés : Maryse Brès, Maurice Plagnes, Albert Douchy

Secrétaire : Yves Elie Laurent
Approbation du conseil municipal du 02 12 2011
Préparation du bulletin municipal et de la présentation des vœux et des chantiers menés en 2011, à la salle polyvalente du Vendredi 20 Décembre 2012, à 18h.

Construction de chemin au hameau de La Vaissière

M. Albaric souhaite que la commune fasse un chemin pour accéder chez lui en véhicule, à notre surprise, alors que les négociations étaient en cours pour dégager la meilleure solution pour tous, fait avec sa famille un recours en justice en s'appuyant sur une décision de la précédente municipalité affirmant la décision de construire une voie d'accès. Nous entendons Monsieur Guérin qui a dû à ses frais construire une voie d'accès par le passé, faute d'accord avec la famille ALBARIC à l'époque, et qui est ouvert à toute solution permettant de satisfaire les demandes, pour conditions que cela respecte son cadre de vie. La commune va devoir prendre un avocat pour répondre l'action intentée par M Albaric, et bien sûr réaliser ce qui a été voté par la précédente municipalité. Notre espoir simplement est de trouver la solution la plus intelligente et respectueuse du site.

Info bilan qualité eau potable
Globalement bon. Nous sommes au-dessus de normes. Egalement

à Champlong et Grizac qui demeurent cependant pour quelques années en restriction d'usage permanent. siot en observation. À Champlong une nouvelle source pourrait être identifiée et captée, puis dirigée dans le bassin actuel. Pour les autres lieux, il a simplement été recommandé d'effectuer des purges dans les secteurs où l'eau ne circule pas suffisamment.

Point sur les travaux

Régularisation des captages. A Grizac, en concertation avec MM Chetail et Grasset. A Champlong avec M Malachanne Hervé. Le conseil approuve la demande d'indemnisation de M Grasset pour une surface de 300 m² de prairie bloquée pour le captage.

Réunion à Grizac au sujet des Sectionnaux

Avec un responsable de l'AS-DAF, association syndicale des travaux d'aménagement foncier, le 10 Février à 14h.

Bassin de Grizac.

La réception des travaux ayant été effectuée, avec réserves. La levée de réserve a été effectuée pour pouvoir commencer la période de garantie décennale.

Le Mazel

Sylvain et Delphine demandent l'échange d'une parcelle pour faire une terrasse, Délibération est prise de charger un géomètre et un notaire d'effectuer le nécessaire, les frais étant à charge des requérants avec obligation de reconstituer le chemin à l'identique.

Enfouissement des réseaux secs

On va déposer 600 m de réseau aérien basse tension, depuis le poste au-dessus du temple, jusqu'à la station service à l'entrée du village.

C'est le SDEE, M Dalle, qui coordonne et a monté le dossier. La part de la commune est de 50%. Ce chantier étant en lien avec celui de l'enfouissement

du réseau moyenne tension vers Finiels et traversant le Pont de Montvert.

problèmes à résoudre :

Les deux poteaux en ciment reliant la production hydro-électrique de Gilles Viala au poste au-dessus du temple. Le

pour, 0 voix contre ; désigné suppléant

- Frédéric Folcher, 7 voix pour, 0 voix contre ; désigné suppléant

- François Foche, 7 voix pour, 0 voix contre ; désigné suppléant

■ **Intervention de Mr Alain Pantel**

Alain Pantel a souhaité faire une intervention auprès du Conseil municipal. Il expose que dans le cadre des réductions d'effectifs projetés au Ministère de l'éducation nationale, la Lozère doit rendre 8 postes. Ceci ce traduirait vraisemblablement par la fermeture de 13,5 postes et l'ouverture de 5,5 postes.

L'un des postes concerné par les suppressions est positionné à la FOL (Fédération des œuvres laïques) pour l'animation du centre de formation pédagogique (environnement et culture) « Bec de Jeu ». Le fonctionnement de ce centre qui accueille à St Etienne du Valdonnez 1400 enfants par an durant 149 jours de classe est fortement menacé par cette disparition de poste ;

Le Conseil Municipal délibère et émet un avis défavorable à ces suppressions d'emplois et plus particulièrement la suppression du poste de la FOL.

Four à pain

La commune a été sollicitée par un tiers pour la récupération d'un four à pain. Le don de ce four à la commune (four construit initialement dans une maison du quartier de La Moline), a bien été confirmé par Jean Camus. La totalité des pierres, qui avaient été stockées à Finiels, sont là et en état. Le four peut donc être reconstruit.

Après débat, le Conseil Municipal décide de maintenir l'idée initiale de remonter cet

élément de patrimoine dans un lieu public. Il sera installé dès cette année dans le cadre de l'aménagement de la place de l'Eglise pour une mise en valeur et utilisation lors d'événements festifs.

Enquête

Le Conseil Général a engagé une consultation de plusieurs partenaires, dont les communes, dont le thème est : « Réflexions sur l'avenir de la Lozère ».

Le Conseil Municipal répond collégialement à ce questionnaire.

Taxe de séjour

La commune a été saisie par le Pays Cévennes dans le cadre de la procédure de recouvrement de la Taxe de séjour.

Le Pays étant à présent le collecteur de cette taxe (décision contre laquelle la commune s'est élevée et faisant toujours l'objet d'un recours), le conseil estime qu'il appartient au Pays de gérer ce dossier en lien si nécessaire avec l'Office de Tourisme.

Courrier de Mme Mariage

Mme Mariage a adressé un courrier à la mairie pour évoquer un projet de rénovation de bâtiment. Cette dernière a obtenu un permis de construire pour remettre en état une ancienne bergerie à Gasbiel afin de pouvoir y héberger des chevaux de randonneurs. Elle a sollicité l'autorisation auprès du Parc de rénover le chemin d'accès pour réaliser les travaux, ce qui lui a été refusé.

Un courrier sera adressé au Parc souhaitant qu'une solution soit trouvée permettant cette rénovation tout en évitant un aménagement conduisant à l'augmentation de la fréquentation motorisée de ces lieux.

VC1 et VC4

Le Parc National des Cévennes sollicite l'avis de la commune sur son projet d'arrêté réglementant la circulation sur ces deux voies du 8 février au 15 Mars 2012.

Avis favorable du Conseil.

CFE

La commune doit décider d'une éventuelle évolution du taux de la CFE (Contribution remplaçant la taxe professionnelle). Le taux communal étant modéré le conseil décide de maintenir celui ci.

Demande de l'USEP

La commune est sollicitée pour une aide financière par l'USEP Lozère pour l'organisation d'un rassemblement sur le thème de la randonnée, « 48 pas avec l'USEP ». Ce rassemblement des associations USEP d'école qui se déroulera du 18 au 22 juin prochain passera au Pont de Montvert. Avis favorable de principe. Le montant de l'aide sera arrêté ultérieurement dans le cadre du budget 2012.

Salle de musique

La commune est saisie d'une demande d'un particulier pour utiliser la salle de musique en soirée. Après débat et compte des problèmes de sécurité de locaux (salle et mairie), d'assurances, de chauffage... cette autorisation n'est pas accordée. En revanche une utilisation à titre expérimental et en journée durant les heures d'ouverture de la Mairie sera proposée.

Communauté de Communes

Sophie Pantel et Alain Jaffard font un compte rendu des débats budgétaires de la Communauté de Communes notamment en ce qui concerne la contribution de la commune du pont de Montvert.

Pont de Montvert
conseil municipal
3 février 2012

Présents : Sophie PANTEL, Cathy PANTEL, Yves-Elie LAURENT, François FOLCHER, Maurice PLAGNES, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD

Excusés : Rachel CAYRAC, Delphine DESNAUD, Albert DOUCHY, Maryse BRES

Secrétaire de séance : Alain JAFFARD

• Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé.

Désignation des électeurs aux sénatoriales

Le scrutin des sénatoriales étant reconduit en Lozère, il convient de désigner le délégué de la commune (Sophie Pantel, Maire, votant en sa qualité de Conseillère générale) et trois suppléants pour le scrutin du 18 Mars. Les candidatures sont sollicitées. Alain Jaffard se présente pour être délégué, Maurice Plagnes, Frédéric Folcher et François Folcher pour être suppléant.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. Les résultats obtenus sont :

- Alain Jaffard, 7 voix pour, 0 voix contre ; désigné délégué
- Maurice Plagnes, 7 voix

Hameau de Felgerolles

Lors de l'assemblée générale des « Amis de Felgerolles », nous avons été saisis de plusieurs demandes de la part des habitants.

Les possibilités d'intervention sur le béal et sur un des chemins du village sont en cours d'étude. La réfection de l'éclairage public sera prise en compte dans le cadre de la rénovation globale en cours d'étude par le SDEE.

Gendarmerie :

Le dossier de permis de construire de la nouvelle gendarmerie a été communiqué pour avis. Pas d'observations particulières. Le permis de construire sera prochainement déposé.

Manifestations estivales :

Le groupe de jazz qui s'est produit au Pont de Montvert en août ces deux dernières années reconduira sa prestation cette année.

Par ailleurs, le groupe Choleste'Rock qui se produisait habituellement dans les cafés, souhaite à l'occasion des ses 10 ans se produire gratuitement sur le quai au mois d'août.

Avis favorable pour ces manifestations dont il reste à caler les dates.

Durant l'année, les manifestations prévues sont :

- Bœuf de Pâques : date non arrêtée,
- Total Festum les 23 et 24 juin
- Derrière l'Eglise les 7 et 8 juillet
- Festival des Métiers d'Art les 13, 14 et 15 juillet
- Marchés nocturnes les samedi 21 juillet et 11 août
- Concert jazz et Choleste'Rock en août

La Baraquette

Un compteur d'eau permettant de connaître la quantité d'eau potable, en provenance

du captage de « Caguefer » et canalisée vers le Pont de Montvert, sera mis en place à la Baraquette.

Sophie Pantel rend compte du contact téléphonique avec Mme Pauget, propriétaire de la ferme suite à notre courrier relatif au projet d'acquisition foncière pour l'aménagement de la Place du Chambon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance
Alain Jaffard

Pont de Montvert
conseil municipal
16 mars 2012

Présents :

Sophie PANTEL, Alain JAFFARD, Maurice PLAGNES, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Yves-Elie LAURENT, Albert DOUCHY, Delphine DESNAUD, Emilie REYDON.

Excusés : Maryse BRES, Cathy PANTEL, Rachel CAYRAC,

Secrétaire de séance : Albert DOUCHY

Location vente à la Moline : Le Conseil Municipal délibère pour mettre en place une opération location vente afin que JP Bert redevienne propriétaire de sa maison.

VC1 réunion avec le PNC

Le Parc souhaiterait réglementer plus fortement la circulation sur la VC1, ce à quoi s'est toujours opposé la mairie. La route entre le Pont et Villefort et Genolhac reste une voie de

communication. De plus il souhaiterait que de nouveaux parkings soient aménagés, ce qui est certes nécessaire. Coût de l'opération 37204 euros, ce qui paraît beaucoup d'autant plus que la mairie n'a pas la maîtrise du foncier. La commune demande donc au PNC 80 % de subvention, une garantie d'autorisation de circulation et une autorisation de travaux pour améliorer le revêtement jusqu'à l'Hopital en bi-couche marron.

OT

Une nouvelle législation sur le classement des OT va bientôt entrer en vigueur. Le classement se fera en catégorie de 1 à 3 dans une logique d'excellence. Le Pont de Montvert dispose de 18 mois pour passer en catégorie « station touristique » déterminant la dotation touristique et une DGF plus importante car en 2014 les critères seront trop élevés. Quelques aménagements seront indispensables (accès handicapés, site internet en bi ou trilingue, service de transport en commun jusqu'à la gare la plus proche, certification sur les normes d'accueil, classement des hôtels...). Cette catégorie sera alors valable pour 12 ans. Le CM recevra l'OT au conseil de mai et s'engagera dans une démarche de station classée.

Eau

Alain Jaffard est chargé d'étudier ce dossier et de répondre à B. Mazoyer sur la consommation d'eau de l'hôtel.

DIB/DAB

Gros déficit du distributeur a billet en 2011. Une rencontre avec le crédit agricole ouvre l'hypothèse d'installer un DAB (version supérieure au DIB actuel) qui permettra notamment le dépôt d'argent. En contrepartie les permanences du crédit agricole pourraient être supprimées.

Sectional

Rappel des grandes lignes, ce que dit la loi, sur les sectionaux. Distinction entre les électeurs de section (inscrits sur la liste électorale de la commune et possédant un bien sûr la section) et ayants droit sur la section (habitants 6 mois et un jour, propriétaire ou locataire).

Il s'avère donc que la section de Grizac comporte 5 ayants droits, dont 2 agriculteurs : Douchy Guy, Maurin Stephan, Agnel Frederic, Rouviere Alain et Chetail Philippe

Les ayants droit pourront prélever du bois, des pierres ainsi que la cueillette, dans le cadre du futur règlement de la section qui sera prochainement élaboré par la mairie.

Priorité donnée aux agriculteurs concernant les terres a usage agricole. Trois catégories d'agriculteurs ayant droit :

Premier degré : agriculteurs exploitant résidant et ayant son siège sur la section (Alain Rouviere et Philippe Chetail)
Second degré : agriculteur résidant sur la commune et ayant un bâtiment ou des terres agricoles exploitées sur la section (Jean François Pantel, Daniel Molines)

Troisième degré : agriculteur ayant un bien d'exploitation sur la section (Daniel Grasset, Commandré Henri et Commandré Joël, Isabelle Albaric, Mazoyer Serge, Commandré Yves)

Les agriculteurs ont obligation de clôturer les parcelles sectionnelles qui leur ont été attribuées

Rappel des obligations de la mairie en matière de sectional :

- Avoir un compte administratif annexe spécifique pour la section (pour vente de bois par exemples)
- L'argent issue des fruits de

la section doit servir uniquement à la section

· Établir un règlement de la section définissant les règles concernant la cueillette, les coupes de bois, et le ramassage de pierres par les ayants-droits. Ainsi que la définition des ayants-droits.

· Toute action sur la section, en dehors de celles définies dans le règlement sectionnel, doit être soumise à délibération du conseil municipal

· Les agriculteurs ayant droit doivent avoir un bail avec la mairie pour les terres du sectionnel qu'ils exploitent (convention de mise à disposition (6 ans), convention pluriannuelle de pâturage (6 ans et sans coût pour les agriculteurs), baux précaires (1 an, permet une réserve foncière en cas de nouveaux agriculteurs)

Chasse : percevoir des indemnités pour le dégât de gibier est possible auprès de l'association cynégétique pour terres sectionnelles après demande en mairie. Il est rappelé que les terres du sectionnel ne sont pas des terres indivises, elles ne peuvent pas servir pour l'attribution d'un droit de chasse, a priori pour les électeurs de section non ayants-droits.

Un courrier sera adressé à Philippe Chetail et Alain Rouvière pour leur demander s'ils acceptent de laisser une partie du sectionnel aux ayants-droits de 2e et 3e catégorie.

Conseil d'école

Suite à une enquête auprès des parents, il a été décidé le revêtement de la cour, en goudron et/ou en sol mou. Cette opération se fera en plusieurs étapes, une partie de la cour. Pour les petits (3/6 ans), est déjà programmé avec un jeu à grimper et un sol mou avec l'association Trait-d'Union.

Éco-école

Le conseil d'école a voté favorablement au projet d'envergure internationale des éco-écoles. Ce projet axé essentiellement sur la sensibilisation des enfants dans les domaines de l'environnement et l'écologie (déchets, énergie, eau, alimentation...). L'inscription à ce label est gratuite, l'école attend maintenant l'acceptation des mairies pour se lancer dans la candidature. Le CM du pont de Montvert a délibéré favorablement en ce sens. Informations complémentaires sur <http://www.eco-ecole.org>

Logement de la poste

Problème juridique avec la locataire.

AG du personnel :

La commune souhaite engager la rédaction d'un règlement intérieur pour les agents.

Concert gratuit :

le 2 août sur le quai, entre les deux cafés, concert du groupe Cholesterock. Le Conseil donne son accord.

Publicité

Demande d'Yves Elie Laurent de poser, en bas de la grand rue, un panneau amovible (même genre que celui de la bouquinerie) pour le miel et l'hydromel.

Granite du Mont-Lozère

Autorisation de passage au Pont de Montvert.

Terrasse de café

Demande du café du commerce d'avoir une terrasse sur le quai pour la saison. Accepté.

Programme de voirie 2012

VC1 jusqu'à l'Hôpital 42200 euros

VC du Merlet 3680 euros

VC Villeneuve 2083 euros

VC Frutgere 5997 euros

VC l'Hermet 7700 euros (si enfouissement ERDF)

la Destourbe 2891 euros

Erdf

Enfouissement programmé de la moyenne tension sous les routes entre Fraissinet de Lozère, le Pont, Finiels, l'Hermet, les 6 prochains mois. Dépose de plus de 8600 m de câble et des réservations pour le fibre optique. La circulation risque d'être perturbée. Commencement des travaux prévu le 2 avril.

Dégât du gel

Plus de 10000 euros de frais non subventionnés, à charge totale pour la mairie.

Eglise

Présentation du projet d'aménagement. Coût approximatif 200 000 euros. Délibération pour autoriser madame le maire à solliciter des subventions.

Extension cimetières catholique

Accord de principe des propriétaires adjacents pour vendre une parcelle qui permettra l'extension des cimetières

Temple

Risque de débordement des travaux sur la saison touristique. Est proposé de stopper les travaux d'intérieur durant l'été pour pouvoir bénéficier du lieu pour les manifestations culturelles.

Passerelle

7 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. La mairie attend les analyses du maître d'œuvre.

Projet de promenade en bord de Tarn

Le cabinet d'étude Fagge a été retenu pour un montant de 8800 euros.

Paraboles

Encore trop nombreuses et des fois trop visibles dans le village. Des solutions de regroupement existent et sont souhaitables. À voir avec Maurice Plagnes

Nouvelle gendarmerie

Attente du courrier de validation

du ministère pour lancer les travaux. DCE prêt.

Festival des métiers d'art : 13, 14, 15 juillet

Fin de séance : 00h45

Saint Andéol
conseil municipal
13 janvier 2012

Présents : Camille Lecat, Hervé Pellecier, Jean-Claude Dautry, Pierre-Philippe Schaeffer, Daniel Mathieu

ABSENTS : Pierrette Couderc, Stéphane Clarisse, Céline Mathieu (procuration à Daniel Mathieu)

À l'unanimité des conseillers présents, le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2011 est approuvé. Lecture est faite de l'ordre du jour.

I. INFORMATIONS DIVERSES

Pont de Chaldecoste

Les travaux sont en voie d'être terminés; reste à réaliser le goudronnage et la pose des parapets.

Aménagement Lézinière

Le conseil échange sur les différents scénarios possibles d'aménagement d'une aire de stationnement à Lézinière et d'accès à la mairie et au temple aux personnes à mobilité réduite.

Le conseil propose, dans un premier temps, de soumettre ces différents scénarios à un géomètre-expert et à un paysagiste.

Par la suite, les projets retenus feront l'objet d'une consultation au public.

II. DELIBERATIONS

Objet de la délibération:
Restes à réaliser de 2011 sur 2012

Le conseil dresse un état des restes à réaliser de 2011 sur 2012 des dépenses d'investissement engagées et non mandatées sur 2011.

Ces dépenses d'investissement ayant été votées lors du budget primitif de 2011, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération.

Objet de la délibération: Avis consultatif de l'avant-projet de charte du Parc National des Cévennes

Le conseil échange sur l'avant-projet de la charte du Parc National des Cévennes.

Après avoir délibéré le conseil, à l'unanimité, émet un avis réservé sur l'avant-projet. La délibération suivante est adressée au Parc National Des Cévennes.

- Le conseil municipal a été saisi le 15 novembre 2011 par le président du conseil d'administration de l'établissement public à caractère administratif du Parc national des Cévennes. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'avant-projet de charte tel qu'arrêté le 13 octobre 2011 par le conseil d'administration de l'établissement. Dans le cadre de cette consultation, hors procédure formelle prévue par la loi, le conseil municipal donne son avis sous la forme de la présente délibération.

1. Inquiétude face à une surenchère bureaucratique

Si le conseil municipal se félicite de l'effort inédit de concertation (réunions publiques, venue au sein des communes) qui a été réalisé par l'établissement public,

Si le conseil municipal se félicite qu'on puisse désormais parler ouvertement de projet de territoire défini collectivement entre l'établissement public, les collectivités des Cévennes, les habitants et

autres acteurs du cœur et de la zone optimale d'adhésion, Si le conseil municipal se félicite que la notion d'habiter, de vivre et d'exercer une activité agricole, artisanale ou commerciale en zone cœur soit explicitement reconnue par la Charte,

Si le conseil municipal se félicite de la reconnaissance que la richesse faunistique, floristique, paysagère et culturelle des Cévennes est le fruit d'une relation particulière entre l'homme et la nature, Autant le conseil municipal est très inquiet de voir que la Charte et notamment le Tome III concernant le cœur conduisent à une bureaucratization excessive qui risque justement de faire fuir les habitants, acteurs et actifs de la zone cœur de ce territoire. Ceux-là même dont le rôle est loué dans le projet territoire. Le conseil municipal est à la fois inquiet pour les habitants mais également pour la viabilité de l'établissement public, qui sans légitimité démocratique, ne pourra pas tenir si un climat de défiance venait à s'installer du fait d'atteintes excessives aux libertés individuelles.

De même, le Conseil municipal est inquiet de constater que malgré l'effort de concertation, il n'est pas créé de Conseil Économique Social et Culturel digne de ce nom, c'est-à-dire indépendant du Conseil d'Administration et des Commissions thématique, et que la gouvernance dans les prises de décisions concernant les travaux restera ancrée au sein d'un Conseil Scientifique, dont nous n'avons aucune visibilité de la légitimité scientifique et démocratique.

2. Contradiction entre la loi de 2006 et le projet de territoire, ambition de la charte Cette charte est schizophrène puisqu'elle propose d'un côté un partenariat avec les acteurs

de Parc (dont ceux de la zone cœur) et de l'autre côté elle rajoute une couche supplémentaire de réglementations, autorisations, et dérogations pour les habitants, collectivités, propriétaires de la zone cœur. Cette contradiction n'est peut-être pas tant le fruit de l'administration de l'établissement public qui connaît très bien le territoire et ses enjeux, mais le résultat imparable de l'application d'une loi de 2006, et d'un décret de 2009, tous deux élaborés par des personnes qui devaient ignorer que les Cévennes et sa zone cœur étaient habités.

Le conseil municipal trouve aussi inquiétant que l'avant-projet de charte fasse plus de 200 pages, que le texte dans sa globalité et notamment l'articulation des interdictions, autorisations, dérogations rende inintelligible et inaccessible la réglementation à appliquer. En un mois et demi, aucun conseiller n'a réussi à comprendre et interpréter clairement cet avant-projet de Charte.

Par exemple, dans l'annexe Art de Bâtir, on peut lire page 87, qu'il est interdit d'abattre des arbres situés sur les bas-côtés des voies de circulation. Ces travaux sont pourtant définis dans le décret comme des travaux non soumis à autorisation préalable puisqu'ils font partie des travaux d'entretien normal cités à l'article L 331-4 du Code de l'Environnement. Mais heureusement, il existe une dérogation permettant de couper les arbres en bordure de voirie « pour raison impérative de sécurité ou de mise en cause de la pérennité des ouvrages construits alentours ».

Ceci montre que même ce qui était simple dans la loi (les travaux d'entretien normal non interdits et non soumis à autorisation),

devient compliqué dans la charte (ces travaux sont interdits mais on peut y déroger quand même, mais sur quels critères). Que comprendre? Où est la logique?

3. Une hérésie: l'interdiction de planter un clou

De même, comment comprendre que pour des travaux courants agricoles non susceptibles de porter atteinte au caractère du Parc national des Cévennes, il soit interdit d'utiliser un arbre comme support de clôture (modalité 11 de l'article 7 du décret). Si les travaux de clôture agricole ne portent pas atteinte au caractère du parc national des Cévennes, et ne sont donc pas interdits, pourquoi interdire quelque chose d'aussi insignifiant qu'un clou planté dans un arbre? L'arbre n'en mourra pas et aucune forêt primaire ne va être rasée et la clôture sera d'autant mieux intégrée dans le paysage. Est-ce alors pour compliquer la vie des paysans cévenols et amener la police bureaucratique dans les moindres détails de l'activité économique quotidienne?

4. Le droit à l'image: une spoliation symbolique de ceux qui font vivre le territoire

Comment accepter qu'un artisan ayant réalisé un bel ouvrage en pierre ou en bois soit contraint de demander une autorisation dérogatoire (modalité 37 de l'article 16 du décret) au directeur pour insérer sa photo de chantier dans son press-book?

Il en va de même pour les hébergeurs mettant en ligne une photo de leur hébergement touristique. Et plus généralement, le droit à l'image que s'octroie l'établissement n'est-il pas une spoliation symbolique du droit de propriété des propriétaires, artisans, acteurs de ce territoire?

Nous pensons que le Parc national des Cévennes ne doit pas être le monopole de l'établissement public à caractère administratif, mais que le Parc national des Cévennes doit être la propriété collective de ceux qui font vivre son territoire et ses paysages.

Pourquoi parler de projet de territoire partagé si c'est pour spolier symboliquement l'œuvre de chacun ?

Il faut donc abroger l'article 16 du décret et ne pas chercher à inventer une modalité dérogatoire aussi large fût-elle conçue.

5. Comment décourager les installations agricoles ?

Le conseil municipal n'arrive pas à comprendre comment seront interprétées les activités agricoles nouvelles et les modifications substantielles d'activité agricole. Quelles seront les contraintes administratives afférentes (modalité 26 de l'article 12). Que vient faire la carte des vocations là-dedans ? Faudra-t-il encore demander une autorisation au directeur pour passer d'un élevage ovin à un élevage bovin ? De même, le conseil municipal trouve aberrant qu'il faille demander une autorisation pour mettre en culture un verger abandonné, ou un pré en friche depuis plus de dix ans (modalité 10 du II 5° de l'article 7 du décret).

6. Il faut préserver la diversité architecturale

Le Conseil municipal souhaite que l'annexe Art de bâtir soit plutôt nommée Art de bâtir, d'entretenir et d'aménager vu que ce document concerne également des aménagements agricoles, forestiers, de voirie qui peuvent être regroupés sous le vocable d'aménagements.

Dans les prescriptions de l'annexe Art de bâtir, le conseil municipal s'inquiète de voir la (bio) diversité

architecturale de la zone cœur s'étioler. La standardisation du patrimoine risque de faire perdre des témoignages de notre passé. Ce passé c'est le lien de St-Andéol de Clerguemort avec les Cévennes houillères, le chemin de fer de la Vallée Longue, l'arrivée des routes carrossable et de la modernité fin XIXème, début XXème qui ont permis l'arrivée matériaux de construction extérieurs à la commune (grès, tuiles canal, brique, linteaux en métal).

Deux paragraphes de l'annexe Art de bâtir nous interpellent particulièrement. Dans le I.2 a) : « Pour les ouvrages existants, ne doivent être employés que des matériaux de même nature que ceux utilisés à l'origine » puis « La lauze de pays d'extraction locale [...] est sauf circonstance architecturale exceptionnelle motivée le matériau de couverture autorisé ». On en déduirait donc que la lauze est pratiquement partout le matériau d'origine. Mais que faire quand le matériau d'origine est autre que la lauze et revêt une valeur esthétique et patrimoniale : tuiles canal anciennes en haut de rampant mixées avec des lauzes en bas de rampant (Poussiels/ Cros / Clède de Tour Cléonis, Clerguemort), ou ardoises d'Anjou sur le toit des bâtiments début XXème siècle comme l'école communale du Cros ou anciennement la maison construite par Arnal vers 1900 à Vitaterne.

Le conseil municipal demande donc qu'il soit fait mention explicitement dans l'annexe Art de bâtir du fait que les tuiles canal anciennes en terre cuite rouge patinées et les ardoises d'Anjou font partie dans la Vallée Longue et la vallée du Luech des circonstances architecturales exceptionnelles et peuvent donc être restaurées à

l'identique.

De la même manière, il est impératif de définir le territoire de St-Andéol de Clerguemort les encadrements de portes et fenêtre en grès de Champclauson comme une circonstance architecturale exceptionnelle. Ce grès est partout présent dans l'ensemble des localités de St-Andéol de Clerguemort. Le conseil municipal ne comprend pas comment les opérations d'entretien courant peuvent ne pas demander d'apport de matériaux nouveaux. Faudrait-il demander une autorisation dérogatoire pour changer une lauze sur son toit ?

Le conseil municipal demande que pour les extensions mesurées, l'utilisation du bois d'essence locale, laissé naturel et non traité, soit autorisée plus que partiellement et que la mixité des matériaux préconisée, soit interprétée sur l'ensemble « bâti ancien + extension » et non sur la seule extension

7. Inscrire le projet de l'Espinassas dans la carte des vocations.

Le conseil municipal demande formellement que le site de l'Espinassas soit inscrit dans la carte des vocations comme un site exemplaire de la relation Homme Nature en zone cœur du Parc national des Cévennes. Le site de l'Espinassas a été inscrit dans le programme d'aménagement 2000-2006 du Parc national des Cévennes. Alors que l'établissement public, les collectivités et les acteurs locaux (ABPS, Bois 2 Mains, Epi de Mains) ont pour objectif commun de faire de ce site la preuve vivante que oui c'est possible et même souhaitable de vivre, d'habiter et de travailler en zone cœur du parc national des Cévennes. Oui, nous voulons à l'Espinassas de la pierre sèche, du travail

du bois, un café de pays, de l'agriculture, du pastoralisme, un camping à la ferme, et une châtaigneraie gérée en Pro Silva.

Ce serait pour nous la confirmation de l'existence d'un projet collectif de territoire, et cela montrerait que cette Charte est réellement co-construite.

De plus, ce serait reconnaître la spécificité de Saint-Andéol de Clerguemort, qui sauf erreur de notre part, doit être la seule commune de France où la majorité de la population permanente recensée vit en zone cœur du PNC.

8. Ce que nous avons aussi apprécié l'ambition forte.

Le pari contractuel pour l'aire d'adhésion.

Les engagements collectifs et notamment l'interdiction des OGM, la démarche « Zéro pesticides » l'objectif de proscrire la recherche des énergies fossiles, la promotion de la filière pierre sèche, l'objectif de ne compter aucun hameau en zone cœur sans un habitant permanent.

Par ailleurs, nous apprécions des ouvertures : le bivouac autorisé, le camping autorisé à proximité des habitations, le camping à la ferme (qui pourrait aussi être municipal), les extensions mesurées, l'appartenance du bois, les enduits....

La précision des travaux non soumis à autorisation. L'interdiction faite à France Telecom de poser des poteaux en métal.

Le principe d'une annexe Art de bâtir est une bonne chose.

Un travail de précision et de clarification sur de nombreuses règles (listes d'activité) qui sont rendues plus lisibles, mais attention aux listes limitatives qui risquent de mettre le territoire sous cloche et empêcher toute innovation économique sociale et écologique. Nous demandons les

activités Médecin, infirmier, aide-soignant, garde d'enfant, services à la personne en général, café, bar, activités d'étude, d'ingénierie et de conseil, activités associatives soient incluses dans les activités existantes à la date de parution du décret de 2009.

9. En conclusion

Réaliser un projet de territoire, zone d'adhésion et cœur inclus, alors que la loi de 2006 pose comme postulat de base l'interdiction des travaux et activités en zone cœur n'est pas simple. Etre habitant en zone cœur, c'est être une dérogation, être une commune qui a la majorité de ses habitants en zone cœur (nous sommes peut-être la seule de France dans ce cas), c'est être une dérogation. Nous sommes tolérés dans ce décor que nous contribuons néanmoins à construire, entretenir, aménager.

Quelle est la logique de tout cela? Vendre des cartes postales labellisées « Etablissement public du PNC? » ou bien s'agit-il vraiment de favoriser l'installation et l'accueil de populations permanentes, d'accompagner les installations agricoles et la pluriactivité, soutenir la reconquête agricole et pastorale sur les accrus forestiers, soutenir l'artisanat de la pierre et de l'écoconstruction bois? Veut-on vraiment associer la population ou bien souhaite-t-on la noyer dans une complexification administrative et réglementaire à l'heure où les réglementations où le député de la Lozère, en mission présidentielle travaille à une simplification administrative à l'usage des territoires ruraux?

Pour que le Parc national des Cévennes existe, faut-il rajouter une couche bureaucratique alors que les réglementations existantes suffisent souvent, ou faut-il mettre en place

une gouvernance réellement partagée, afin de définir démocratiquement les objectifs et les moyens?

La réponse à cette question dépend si du projet. Ce projet est-il d'accrocher des étoiles à l'Union Internationale de Conservation de la Nature ou bien de faire un projet de territoire qui concilie protection de l'environnement et développement local, zone cœur comprise.

Le récent classement des Causses et Cévennes au patrimoine mondiale de l'humanité sur des critères liés aux paysages façonnés par le pastoralisme devrait nous inciter à clairement choisir la seconde option. Faites-nous réellement confiance!

La séance est levée à 22h30

Prochain Conseil Municipal le vendredi 03 février 2012 à 18h30

Saint Andéol conseil municipal 3 février 2012

*DAUTRY Jean-Claude
MATHIEU Céline MATHIEU
Daniel SCHAEFFER Pierre
Philippe*

*Sont absents: CLARISSE
Stéphane*

COUDERT Pierrette

*PELLECUER Hervé absent a
donné procuration à Camille
Lecat*

*Secrétaire de séance
nommé(e): Jean-Claude
DAUTRY*

Le Conseil est réuni sous la présidence du Maire Monsieur Camille Lecat, lecture est faite du compte rendu du dernier Conseil Municipal du 14 janvier 2012, il est adopté sans modifications.

Lecture est faite de l'ordre du jour du Conseil Municipal réuni ce 03 février 2012 le Conseil Municipal peut commencer.

Informations

- réouverture à la circulation du pont de Chaldecoste. Les finitions de chaussée et de parapets sont prévues à la fin de la période de gel, l'inauguration du pont se fera à la belle saison et après les élections. Un pot est toutefois prévu avec les artisans et intervenants au début du printemps.

- eau de Sambuget: M le Maire rappelle qu'un arrêté a été pris suite aux récentes analyses d'eau relevant un taux d'arsenic supérieur à la limite.

Un branchement provisoire à la source du Puech appartenant à la famille Fages (parcelle B 54) est en cours de réalisation par l'équipe technique qui finit par ailleurs le branchement des compteurs à Sambuget.

- eau de Lézinier: M le Maire informe que suite aux résultats non conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres bactériologiques de fin décembre 2011, l'équipe technique a procédé au nettoyage de l'unité de distribution; de nouvelles analyses ont été réalisées par l'ARS et par l'équipe communale en janvier; celles-ci sont conformes d'un point de vue bactériologique.

- projet d'aménagement de Lézinier: Marion Thibault, paysagiste, s'est rendue sur les lieux et a évoqué les diverses possibilités d'aménagement en considérant que l'on pouvait privilégier le parking le long de l'accès vers le hameau de Lézinier et l'accès handicapé de la mairie depuis le carrefour par une rampe rejoignant le nouvel accès

latéral depuis le carrefour projet sur lequel pourraient s'articuler d'autres projets en lien avec la rénovation et l'entouffissement des réseaux, le développement des activités et de l'habitat sur le hameau.

- avancement du projet de l'Espinassac: une réunion s'est tenue sur site début janvier où étaient présents maire et 1er adjoint de la commune, président de la Communauté de Communes et membres du PNC.

Diverses possibilités de captage pompage et stockage ont été envisagées et sont mises à l'étude.

- divisions parcellaires et acquisitions d'emprises foncières sont en cours sur les routes de Vitaterne et de Sambuget, le cimetière de l'église et le bassin DFCI de Sambuget.

Délibérations

- Election du délégué et des suppléants pour l'élection sénatoriale partielle du 18 mars 2012 sont désignés par élection à l'unanimité des votants:

Délégué: Camille Lecat,
1er suppléant: Jean-Claude Dautry,
2ème suppléant: Daniel Mathieu,
3ème suppléant: Céline Mathieu

- Vente des parcelles privées communales Tour Cléonis et Chon Montbel: ajout aux délibérations du 31 juillet 2010

Un CU opérationnel a été délivré et un projet d'électrification est en cours (fonds de concours à 2000€).

Deux documents d'arpentage ont été réalisés afin d'ôter de la vente les surfaces dévolues à la voirie communale et aux abords de la clède communale. Cela engendre la diminution des surfaces des terrains vendues à Pierre Fabre et Emilie Mermet-Bouvier; l'emprise foncière est portée à 3ha46 à 34ca.

Le montant du prix de vente initialement de 8750€ est porté à 10 950€ car sont inclus les travaux d'électrification.

Deux clauses seront intégrées dans le compromis et l'acte de vente: un pacte de préférence d'une durée de vingt-cinq ans attribuant un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de tout ou partie des biens vendus, et, une servitude de canalisation et d'électricité au bénéfice de la commune sur les parcelles B384, B313, B287.

Après avoir débattu, le conseil, à l'unanimité, valide les éléments sus-mentionnés.

- Maison Rouverand: Présentation de l'opération et du plan de financement - Contraction d'un emprunt - Demandes de subvention M le Maire présente au Conseil le projet de réhabilitation de la maison Rouverand afin de construire de deux logements sociaux P.L.U.S (prêt locatif à usage social).

Sont présentés le planning prévisionnel et le plan de financement incluant le montant de l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations et les subventions à solliciter auprès de l'Etat et des collectivités territoriales (Conseil Général de la Lozère et Conseil Régional Languedoc Roussillon)

Après avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité:

- de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre afin de réaliser le projet architectural de réhabilitation du bien

- de souscrire un emprunt de type PLUS auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations afin de réaliser deux logements sociaux

- de signer avec l'Etat une convention APL

- de solliciter toutes

subventions nécessaires au financement de l'opération (Etat, conseil régional, conseil général)

- Taxe de séjour et convention de prestation de services avec le Pays Cévennes

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord afin que la Communauté de Communes Cévennes au Mont Lozère signe la convention de prestation de services avec le Pays Cévennes et perçoit le fonds de concours à la place de la commune.

- Budget 2012: principe d'un fonds de concours de la commune à la Communauté de Communes Cévennes au Mont Lozère

Le conseil, à l'unanimité, valide le principe d'une participation au budget de fonctionnement de la commune à la Communauté de Communes Cévennes au Mont Lozère.

L'ordre du jour étant épuisé la séance prend fin, il est 22 heures.



Présents: C. Lecat, J-C Dautry, P-Ph Schaeffer, D Mathieu, H. Pellecier, C Mathieu

Excusée: P Couderc, procuration à H Pellecier; S Clarisse Secrétaire de séance: C Mathieu

INFORMATIONS ET ECHANGES

1-Travaux réalisés en régie: Sambuget

L'équipe municipale a réalisé l'aménagement et le

raccordement de la source dite « près du pont » au réseau d'alimentation d'eau de Sambuget. Le conseil municipal remercie la famille Fages pour la mise à disposition de la source. Par ailleurs la pose de compteurs d'eau à Sambuget est presque achevée et permettra d'évaluer au mieux les besoins du hameau et d'optimiser la gestion de la ressource.

Source de Lézinier:

Il est prévu de réaliser les travaux de clôture nécessaires à la sécurisation du périmètre de protection immédiat et de cimenter le tour des réservoirs afin d'éviter les infiltrations d'eau, notamment lors des intempéries.

Suite à une pétition remise en mairie par certains habitants du hameau, inquiets de la qualité de l'eau, M. le Maire explique que le projet de l'hydrogéologue agréé et de l'ARS concernant le périmètre de protection rapproché implique certaines servitudes jugées excessives pour les propriétaires du terrain, eu égard à une faible diminution des risques de contamination par l'application de ces servitudes. Une proposition a été faite à l'ARS en concertation avec la SCI Monéziel. L'hydrogéologue doit être consulté de nouveau par l'ARS. Actuellement aucune contamination n'a pu être relevée au niveau de la source elle-même, ni du réservoir. M. le Maire redit l'importance pour la mairie de continuer la démarche de suivi de qualité de l'eau menée par les services techniques de la commune. Les moyens mis en œuvre sont à la hauteur des objectifs de résultat. Le réseau de distribution devra également être repris.

Une réunion d'échanges et d'informations au public (usagers et propriétaires concernés par la procédure

de régularisation du captage) sera prochainement organisée par la mairie.

2-Enfouissement de la ligne HTA par ErDF:

Le début des travaux est prévu début mai

3-Courriers divers:

Contentieux administratif avec la famille Bomo: Le tribunal administratif de Nîmes a arrêté:

l'illégalité de la construction de l'escalier sur le chemin communal

l'annulation de l'arrêté municipal interdisant la circulation sur les 15 derniers mètres de la voie communale.

Le conseil municipal prend acte de cet arrêt administratif.

Contentieux concernant le classement du chemin du Lauzas:

Un courrier de l'avocat de Mme Coudert demande le déclassement des 200 premiers mètres du chemin, classé en 1988, sans acte de propriété de la commune.

Le seul enjeu pour la commune est le libre usage du chemin de randonnée qui, de toute manière est privé sur le reste du parcours. Le conseil municipal prendra une délibération pour qu'une enquête publique soit ouverte pour le déclassement de cette partie de chemin.

PROJETS ET DELIBERATIONS

1- Subventions aux associations:

Année 2011

Ass. Châtaigne et Marron: dossier incomplet

APE St Frézal: 400€ accepté

Arbre aux abeilles: 300€ décision reportée. Le CM souhaite mieux comprendre leur projet

Année 2012:

ABPS 300€ accepté

Amis de l'Aigoual: 15€ refusé

Théâtre clandestin: 300€ accepté

Fédération des écoles de musique des Hts Gardons: 512,50 € montant à vérifier auprès de la structure Cinéco: 100€ accepté

Les autres demandes concernent des œuvres caritatives diverses. Il est décidé de subventionner en priorité les actions locales.

Le CM délibère à l'unanimité pour un montant total de 1100€ .

2- Plan de financement de la maison Rouverand

Le projet de réhabilitation prévoit la construction au 1er niveau de deux logements sociaux avec financement P.L.U.S (prêt locatif à usage social) avec locaux professionnels au niveau 0.

L'opération se décompose en deux sous-opérations:
1.logement – coefficient 75%
2.atelier – coefficient: 25%

Estimation du coût de l'acquisition 100 000€ Estimation du coût de la réhabilitation: 149 792€ HT

TOTAL (acquisition + réhabilitation) : 249 792€ répartis comme suit: 187 026,44€ pour les logements

62 766,53€ pour les ateliers
Demandes de subventions auprès de l'Etat, du CG48 et du CR pour un montant total de 136 174€.

Prêt P.L.U.S de 82 871,40€ Auto-financement de 30 747€ Le CM délibère et décide à l'unanimité:

de réaliser l'opération et de valider le plan de financement de retenir le devis d' Hélène Bouchard Seguin d'un montant de 1462,97€ pour conduire l'assistance à maîtrise d'ouvrage (projet, descriptif/estimatif) de souscrire un emprunt de type P.L.U.S de solliciter toutes subventions inscrites au plan de financement

3- Aménagements à Lézinière Accessibilité Mairie

Géotopo propose un devis d'un montant de 550 € pour réaliser un relevé de terrain. Ce devis est accepté, il permettra une meilleure appréhension des travaux à réaliser. Par contre le devis proposé par la paysagiste (4400€) paraît très élevé, M. le Maire demandera des devis contradictoires.

Étude de l'enfouissement du réseau AEP et basse tension Lézinière: Aqua service propose un devis d'un montant de 3600 € comprenant l'étude et la maîtrise d'œuvre complète de réfection du réseau AEP et de 2000€ pour suivi de chantier.

Un devis du SDEE est en cours d'élaboration (estimation du coût des travaux à 40 000€).

La logique de travaux veut que l'on procède d'abord aux enfouissements, puis à l'aménagement des accès et du stationnement et enfin de la Yourte communale. Cependant il est important d'avoir une vision d'ensemble de l'aménagement de Lézinière avant d'entamer des travaux.

4 - Coordination ErdF entre transformateur de Poussiels et VC1 au Cros haut

M. le Maire propose de profiter de l'enfouissement de la ligne moyenne tension entre Poussiels et le Cros pour enfouir également la ligne basse tension, le long de la VC 1. En ce qui concerne l'intérieur du village il faudra prévoir une coordination avec la réfection du réseau d'eau potable. Ceci pose la question de la ressource en eau du hameau. Il est décidé de prendre contact avec M. AMAT afin de savoir s'il serait prêt à céder sa source à la commune.

5- Aménagement de l'Espinasse

La problématique de l'eau reste un frein important au développement du lieu.

Nous avons évoqué lors d'un précédent conseil la possibilité de monter l'eau de Cabanis par un système de béliet. Après discussions avec le fabricant de matériel il semble que la solution soit envisageable mais peut-être faudra-t-il coupler l'installation avec une pompe moto-diesel permettant de remonter l'eau en période de sécheresse. Affaire à suivre.

6 - Programme de voirie 2012

La reconstruction du pont étant terminée il est prévu de concentrer nos efforts sur la VC 2, entre Lézinière et les Pausés soit 170 m d'enrobé en amont du pont et 200m de grave émulsion bicouche pour un montant de 23543.10€ HT, financé à 50% par le CG (Programme d'Équipement de la Voirie Communale).

Par ailleurs un mur en pierre sèche (11m) a été endommagé à Lézinière lors des travaux. Un devis d'un montant de 5029.80€HT est présenté pour sa réfection. Ces 2 propositions sont adoptées à l'unanimité. Séance levée à 22h30

Saint Frézal
conseil municipal
3 février 2012

Présents :

M. LIEBER Jean-Claude, Maire

M. HUGON Jacques, 1er Adjoint

M. VENTURA Alain, 2ème Adjoint

Mmes DIDIER Anne-Marie, DUQUENNE Isabelle, LIEBER Marie-Christine,

SALMERON Fabienne, MM. COVELLI Philip, GOURDON Marc, JEANNET Maurice, WARMERDAM Erwin.

Secrétaires de séance: Marie-Christine LIEBER – Philip COVELLI.

ORDRE DU JOUR: REMARQUES SUR LE COMPTE-RENDU DU CM du 28 novembre 2011.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité après quelques modifications:

Aux questions diverses

- réunion communauté de communes, lire: « concernant la charte du Parc National, la consultation des collectivités publiques sur l'avant projet prend fin le 15/01/2012 ».

- CINECO: la suppression des projections consécutive à l'affichage et à la distribution de tracts visant des personnes ... Ajouter: « La séance est levée à 21H. »

- approbation de l'enquête d'utilité publique du schéma d'assainissement communal Cette enquête s'est déroulée sur trois matinées en présence d'un commissaire enquêteur. Le schéma d'assainissement communal classe la totalité de la commune en « assainissement non collectif ».

Une seule personne s'est déplacée pour rencontrer le commissaire enquêteur.

Une délibération est prise acceptant les résultats de cette enquête d'utilité publique et adoptant définitivement le schéma d'assainissement communal.

- délibération concernant la charte du parc national des Cévennes.

De nombreuses remarques et réserves sont faites et consignées dans cette délibération. Préambule:

- Le Conseil apprécie la volonté de concertation affichée par le Parc National des

Cévennes qui s'est traduite par plusieurs réunions d'information et d'échanges, tant au niveau de la Communauté de Communes que de notre propre commune, avec pour base de réflexion un véritable projet de territoire.

Ces échanges nous ont semblé fructueux, constructifs, et les réflexions qui en ont découlé, partagées tant par les habitants que par les représentants de l'établissement public.

- C'est ainsi que nous nous félicitons du contenu du tome I de l'avant-projet de la charte qui reconnaît clairement la spécificité de ce Parc National : « un Parc habité ».

Cette notion d'habiter, de travailler (activités agricoles, commerciales, artisanales, touristiques), tout en respectant la nature et l'environnement (ce qui a toujours été l'attitude de l'homme en Cévennes) est largement développée dans ce tome. Ainsi se dessine un véritable projet de territoire, harmonieux, où la place de l'homme est réellement prise en compte dans le cadre d'un développement territorial et environnemental que nous appelons tous de nos vœux. Ce premier tome nous semble aller dans la bonne direction.

- Nous sommes, par contre, beaucoup plus réservés sur les tomes II et III qui eux sont essentiellement répressifs et notamment basés sur des interdictions.

Ne peut-on enfin faire confiance aux habitants qui ont parfaitement conscience de l'intérêt qu'ils ont de voir maintenir et préserver la qualité de l'environnement dans lequel ils vivent et évoluent ?

Ne peut-on informer, éduquer, négocier, plutôt que d'interdire et de sanctionner ? Quoi qu'il en soit la lecture de ces 2 tomes et des éléments complémentaires nous amène aux réactions suivantes dans

différents domaines :

- Carte des vocations : bien que 50% du territoire communal soit en zone cœur, sur cette carte la commune de Saint Frézal de Ventalon est inexistante au regard des points d'intérêts... Et pourtant :

- On peut y découvrir le Moulin du Salson, ensemble de bâtiments exceptionnel comportant un grand béal, un bief important et plusieurs meules. Cet ensemble, une fois restauré, peut devenir un espace pédagogique essentiel pour la compréhension de la vie et de l'économie cévenole au 18ème siècle et...

... pourquoi pas, imaginer une remise en service réelle afin de produire de petites quantités de farine (blé, seigle, châtaigne) qui pourraient être écoulées localement ?

Dans les deux cas, un chemin d'accès correct est à réaliser.

- Autre point d'intérêt, le site de Champdomergue, haut lieu de la résistance Camisarde et Maquisarde, qui, en relation avec le comité d'animation de « la voie verte » (CFD), voit se dérouler chaque été des animations de qualité et qui sera probablement l'un des points forts d'une prochaine brochure de la collection « Les chemins de la liberté » mise en place en relation avec le Parc National des Cévennes.

- Et encore... la Draille de Vimbouches, site remarquable au niveau patrimonial, qui rejoint la grande draille du Languedoc. Elle entre dans le patrimoine mondial de l'UNESCO et a donné lieu à des chantiers-école de pierre sèche (Artisans Bâtisseurs en Pierre Sèche, Contrats Verts de l'ASA-DFCI).

ZONE CŒUR

1/ Balisage et ouverture des chemins (art. 3-V modalité

2) Il faut laisser aux collectivités la possibilité de créer des chemins de randonnée dans le respect de la charte graphique du PNC et de revitaliser certains autres qui ont été abandonnés.

2/ Sentiers de randonnée (art. 3-5 modalité 3) :

Il faut laisser aux collectivités la possibilité de décider des aménagements ou créations d'itinéraires de sport nature. La création d'un chemin ou son balisage ne doit pas être soumise à la seule autorisation du directeur du PNC, mais à celle du Conseil d'Administration du PNC avec l'accord des conseils municipaux.

3/ Produits phytosanitaires (art. 6) :

Demande que les produits interdits soient listés et que l'autorisation ne se fasse pas au cas par cas.

4/ Labours (art. 6) :

Demande qu'une terre reconvenue labourable au cadastre n'entre pas dans le cadre des atteintes au caractère du Parc quand elle est remise en labour.

5/ Clôtures (art. 7) :

Pas d'interdiction de clôtures appuyées sur les arbres. Possibilité de barbelés.

6/ Forêts (art. 7 modalité 10) : Possibilité d'évolution vers d'autres essences notamment locales. Ne pas figer les parcelles aux essences en place aujourd'hui (pins par exemple).

7/ Eau (art. 7 modalité 13) :

S'en tenir aux réglementations européennes, nationales et à la loi sur l'eau déjà assez strictes et contraignantes. Par ailleurs il faut permettre certains aménagements nécessaires pour l'usage agricole de l'eau.

8/ Chasse :

L'augmentation de 10% à 50% de la proportion de chasseurs extérieurs pouvant être invités risque de

menacer la sécurité et la quiétude des autres habitants du territoire. Les règlements proposés risquent d'induire une hausse du foncier et l'achat de terrains au seul usage de la chasse. Nos restons attachés à une chasse populaire, respectueuse des règles de sécurité et nous opposons à tout projet de chasse privée.

9/ Micro-centrales hydrauliques :

Ne pas se cantonner uniquement à l'autorisation « en partie aval ».

10/ Eclairage public :

Laisser la possibilité de séances de Cinéma de plein air.

11/ Ecobuages :

Souhait de rester dans le cadre de la réglementation départementale. Demande de transmission des cartes des zones sensibles d'intérêt patrimonial. Souhait d'un accompagnement du personnel du PNC.

12/ Activités agricoles et pastorales existantes et régulièrement exercées (art. 11 modalité 25) :

Il est anormal de devoir demander une autorisation au PNC pour mettre en culture un verger, une terre abandonnés ou un pré en friches depuis plus de 10 ans.

Quid des activités agricoles nouvelles ?

13/ Quiétude et esprit des lieux (art. 15-II modalités 33 à 36) :

Certaines manifestations (concert, rencontres, animations, spectacles de plein air), indispensables à une vie sociale ne risquent-elles pas de se voir interdites au regard de ces articles ?

14/ Circulation (art. 15-III modalité 35) :

Le directeur du PNC ne doit pas être la seule autorité compétente pour décider la fermeture d'un chemin. Il faut que la commune concernée donne son accord

préalable. par ailleurs, nous nous opposons aux restrictions concernant les vélos, les chevaux qui ne pourraient plus circuler en dehors des chemins et des routes.

15/ missions des agents de terrain :

l'éducation doit rester la base prioritaire de tout contrôle à préférer aux sanctions.

16/ pouvoir de police des maires :

les pouvoirs de police des maires seront remplacés dans la zone cœur par celui du pnc, ce dernier sera-t-il capable de les assurer correctement ?

17/ vivre et habiter :

les délais d'obtention des autorisations pour travaux d'aménagement doivent être considérablement réduits, car ceux-ci sont trop importants et risquent de décourager certaines initiatives.

en l'état, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable concernant l'esprit du préambule (tome i), mais demande que l'on tienne compte des réserves exprimées dans le présent document, ainsi que la reconnaissance de certains centres d'intérêt architecturaux et mémoriaux.

faute d'être entendu, le conseil municipal émettra un avis défavorable à cet avant-projet de charte.

les chemins communaux et les demandes de détournement.

afin de tenir compte de demandes de détournement de sentiers ou chemins communaux par des riverains soucieux de leur tranquillité aux abords des habitations, le maire propose pour éviter le coup par coup, et surtout les détournements de fait, que nous fixions des règles claires dans ce domaine en conformité avec notre politique de conservation du patrimoine de notre commune.

sont éligibles tous les

chemins classés voie communale ou chemins ruraux du domaine privé de la commune, cadastrés et identifiés comme publics.

toute demande de modification du tracé devra faire l'objet de la démarche suivante :

1/ le demandeur devra envoyer à la mairie une demande écrite et y joindre le tracé de la partie de chemin concerné.

2/ proposer obligatoirement un itinéraire de remplacement passant sur sa propriété ou sur celles de voisins après accord préalable avec ceux-ci.

3/ le maire et la commission chemins analysent cette proposition.

4/ ce pré-projet est présenté au conseil municipal. si le conseil refuse, les demandeurs peuvent faire d'autres propositions.

dans les cas où un détournement de fait ne trouve pas de solution, un procès verbal est dressé et communiqué à la gendarmerie.

5/ en cas d'accord, tous les frais engagés pour ce détournement sont à la charge du demandeur : géomètre, frais de notaire (échange de parcelles), terrassement, rebalisateur....

octroi d'un secours d'urgence.

le conseil approuve la décision du maire concernant l'octroi exceptionnel d'une aide financière de 150€ à une personne, momentanément en difficulté.

association CFD : délégué et demande de subvention.

l'association du cfd à la ligne verte demande une subvention de 1 € par habitant permanent de st frezal . demande acceptée.

M. le maire proposera à Etienne Passebois d'être notre délégué.

travail de commissions.

a ce jour, seule la commission chemins s'est réunie.

elle a procédé à l'étude de panneaux signalétiques destinés aux trois « entrées de la commune » à Loubreyrou, au plan de la fougasse, à l'ancienne gare. les services de la DDE ont été contactés, ils nous ont permis d'acquérir au meilleur prix ce matériel ainsi que de nouveaux panneaux qui avaient été arrachés. la rétrocession des amendes de police nous permet de financer en partie ces actions.

L'arbousset

La charge de travail et le nombre de compétences requises pour gérer le chantier de l'arbousset nécessite de prendre un architecte. accord de l'ensemble du conseil. m. le maire est chargé de toutes les démarches concernant ce dossier ; il est en outre autorisé à réaliser auprès du crédit agricole un emprunt pls de 100.000 € sur une durée de 20 ans.

le prêt pls a été accordé sur la base de 100.000€.

questions diverses

stationnement aux abris : la dde a envoyé un compte-rendu proposant des solutions techniques après visite sur le terrain. leurs techniciens vont nous rendre des études chiffrées. le dossier avance.

saint-andéol et saint-frézal se sont associés pour réaliser la passerelle entre poussiels et le viala au-dessus du valat séparant les 2 communes .la municipalité de st-andeol nous demande une participation de 493.85€. accordée à l'unanimité.

ligne de crédit : une ligne de crédit de 30.000€ a été ouverte en 2011. elle est à ce jour remboursée. m. le maire propose d'en ouvrir une autre de 30.000€ pour 2012. le conseil accorde cette ouverture à l'unanimité.

frais de déplacement : une délibération est prise autorisant à rembourser les frais de déplacement de ceux qui se

rendent à des réunions éloignées de la commune.

délibérations :

1°-le conseil municipal autorise la communauté de communes à signer avec le pays des cévennes une convention de mise à disposition de services en relation avec les actions tourisme.

2°--le conseil accepte d'aider financièrement la communauté de communes dans les limites de nos possibilités.

demandes de subvention : l'association châtaignes et marrons des cévennes et du haut languedoc, les pep, l'association sportive de l'école publique de florac... toutes les demandes de subvention seront traitées lors du vote du budget primitif.

programme routier 2012 : il devra être transmis au SDEE afin qu'il puisse coordonner les commandes groupées. m. le maire fait part de la nécessité de faire une pause dans les dépenses de voirie et de ne retenir pour l'année 2012 que les travaux urgents dont le parking des abris.

trait d'union : compte rendu de jacques hugon.

questions posées par erwin warmerdam :

-où en sont les travaux sur le tunnel des espérelles ?

J-c lieber indique que nous avons obtenu presque toutes les subventions et que m. grasset de la dde doit venir y faire un devis. l'affaire est en bonne voie !

- comment est-il possible qu'une maison neuve au cœur de la commune puisse se couvrir d'un enduit jaune vif ?

j-c lieber répond avoir téléphoné à la ddt qui en fera le constat. il interviendra pour qu'une couleur conforme au permis remplace celle-ci.

Parcelles de l'Ayrolle destinées à la vente : Elles seront divisées par l'architecte la semaine prochaine.

Interventions de Jacques

HUGON :

- Lieu de vie du SALSON ; Une partie de la propriété COLOMBAT est mise en vente et proposée pour rachat à la Communauté de Communes qui la fera estimer par les services des Domaines, si elle en est d'accord . Les propriétaires recherchent une solution pour que leur activité sociale perdure.

- CINECO ; Les projections devaient être assurées par une équipe de St ANDEOL, qui n'a pu se rendre à une réunion ; cela retarderait d'un trimestre la reprise de CINECO à St-FREZAL. Des négociations sont en cours pour sauver la situation.

Intervention de Marc GOURDON : Il nous informe de l'augmentation pour 2012 du tarif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il est intervenu pour demander que les espaces containers soient dissimulés derrière une clôture en bois et qu'il soit procédé à des nettoyages réguliers autour des poubelles. Nous pouvons espérer une aide du PNC pour la dissimulation de ces espaces.

Elections Sénatoriales :

Candidat titulaire : Jean-Claude LIEBER.

Candidats suppléants : Jacques HUGON, Anne-Marie DIDIER, Isabelle DUQUENNE.

Dix votants. Dix suffrages exprimés. Chacun des candidats est élu avec dix voix.

La séance est levée à 23h .

conseil communautaire du 25 janvier 2012

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Alain JAFFARD a été nommé secrétaire de séance. Autres personnes présentes : Yaël Garrigues et Jean-Pierre Meynier, architectes.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire 14 décembre 2011 :

Pas de commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

Maison de Marie

Présentation des plans par l'architecte :

Le toit étant sur le point de s'écrouler il y a eu urgence de

sécuriser le domaine public autour du bâtiment mais aussi de protéger l'intérieur du bâti. Un marché de démolition a donc dû être lancé en urgence. C'est l'entreprise Chapelle de Cocurès qui a été retenue. Elle doit intervenir la semaine prochaine pour démolir le toit et les planchers. L'architecte n'a pas pu faire de relevés précis aux endroits dangereux (plancher troué et instable) mais elle présente deux propositions de projet. Elle précise qu'il est impossible d'équiper le bâtiment dans les normes de la loi sur l'accès aux personnes à mobilité réduite par rapport au bâtiment lui-même qui est construit en hauteur. L'accès aux étages dans ces normes réduirait considérablement la surface habitable et nécessiterait des financements plus coûteux. Or, le plan financier est maintenant bouclé et les subventions promises.

L'avis des élus sur les plans proposés est favorable hormis créer trois chambres au lieu de deux. Il reste encore beaucoup de questions sur les choix concernant le chauffage, l'électricité, les sols, les menuiseries etc...

Le conseil propose que le comité de pilotage se réunisse avec l'architecte hors réunion du conseil communautaire. Il remercie le travail de l'architecte. Yaël Garrigues et Jean-Pierre Meynier se retirent de la séance.

Association Trait d'Union
compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2012

Le président fait un récapitulatif des événements récents qui ont bousculé l'organisation de l'association. Le bureau est démissionnaire. La secrétaire a fini son contrat. Il n'y a donc plus personne pour gérer la structure tant en

administratif qu'en ressources humaines. Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 16 janvier mais personne ne veut reprendre les rennes de l'association tant que la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons n'a pas pris sa décision sur le projet de « Trait d'Union ». Il a été décidé que le CA de l'association serait maintenu tel quel jusqu'en mars. Dans cette attente, le bénévolat est toujours assuré par Aurore.

Plusieurs réunions ont eu lieu mais la C.C.C.H.G. souhaite réduire le budget de façon à supprimer des postes administratifs qui sont pourtant nécessaires au fonctionnement de l'association.

Le conseil communautaire d'ici, lui, se positionne sur le fait que ces postes doivent être maintenus et que si la C.C.C.H.G. supprime le poste de coordinateur, elle ne s'engagera pas avec eux. Il y aura donc séparation des territoires. Une réunion est prévu mercredi 1er février (lieu et heures pas encore déterminé) où les deux C.C. se retrouvent pour en discuter.

Proposition de convention avec la communauté de communes de la cévenne des hauts gardons pour la gestion du contrat enfance jeunesse 2012-2015.

Sans objet puisque C.C.C.H.G n'a pas encore pris sa décision.

Délibérations

Subvention de fonctionnement à l'association « Trait d'Union » pour l'année 2012.

Pour le bon fonctionnement des crèches et centre de loisirs du Pont de Montvert, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention de 80 000 € à l'association « Trait d'Union » pour l'année

2012. Cette subvention sera versée par acompte de 20 000 € trimestriellement et révisable en fonction de la décision prise par la communauté de communes de la cévenne des Hauts Gardons sur la nouvelle organisation. S'il y a séparation des territoires, la subvention sera revue à la baisse. S'il y a continuité, elle sera divisée entre les deux C.C.

Charte du Parc National des Cévennes : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents demande des modifications sur plusieurs articles de l'avant-projet. Il insistera à plusieurs reprises sur le fait que l'avant-projet de charte est difficilement compréhensible. Il émet un avis défavorable en l'état.

Autorisation de financement PLS

La Direction Départementale des Territoires a donné son agrément pour que la communauté de communes puisse obtenir un prêt locatif social sur le projet de la Cure du Pont de Montvert. La banque demande une délibération du conseil pour valider l'offre qu'elle avait faite. Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité des membres présents.

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : réduction du montant minimum applicable, en faveur des contribuables réalisant un chiffre d'affaire inférieur à 10 000 €.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance de la circulaire du ministère des finances ne souhaite pas réduire ce montant minimum applicable. Le taux CFE de la communauté de communes étant déjà très bas et par conséquent le produit obtenu aussi.

Présentation du contrat local de santé du Pays Cévennes :

Jean Marie Thoyer, délégué santé à la communauté de communes participe depuis quelques temps au travail mené par le Pays Cévennes. L'association RESEDA a été mandatée par le Pays pour établir un diagnostic territorial en matière de santé, en partenariat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) dans le but de faire rencontrer les projets sur tout le territoire du Pays.

En mai 2011 le contrat a été signé pour l'élaboration du diagnostic échelonné sur 5 ans. Le but de la démarche finale est d'accompagner les projets et d'apporter une aide technique.

L'avis des élus sur le sujet converge. En effet, sur le territoire de la C.C. un diagnostic a déjà été réalisé il y a quelques années. Les besoins sont déjà connus. Sophie Pantel se charge de transmettre aux élus ce diagnostic.

Pour savoir ce qu'il serait intéressant de retenir pour notre territoire, il faut avoir connaissance du contrat local de santé du Pays et le lire.

Cette démarche peut être intéressante, mais il faut répertorier les vrais besoins du territoire et se donner des objectifs.

Taxe de séjour

Le président propose aux 5 communes de délibérer afin que la communauté de communes signe la convention de prestations de services avec le Pays Cévennes pour le reversement des taxes de séjour. Une fois les délibérations reçues, le conseil communautaire se réunira et donnera mandat au président pour la signer. La communauté de communes percevra les taxes

par le Pays. Il restera à définir les modalités internes à nos structures, par exemple, savoir si la communauté de communes pourra reverser une moitié de la part à chaque commune. C'est ce qu'il est demandé par certains élus (commune du pont et St Frézal de V. qui souhaiteraient récupérer la moitié de leur part). Le Pays s'est engagé aussi à reverser à la communauté de communes 10 000 € de bonus destiné à l'office de tourisme du Pont de Montvert.

Point sur les projets en cours :

Gendarmerie : les plans sont validés par la gendarmerie. Le permis de construire est en cours de rédaction par l'architecte.

Croix de Berthel : il a été demandé aux héritiers concernés par le nouveau bornage près du cimetière d'officialiser leur entente par un écrit à la communauté de communes. Trois signatures sont manquantes. Le projet risque d'être abandonné si nous n'obtenons pas les dernières.

Espinas : les dossiers de subventions ont été adressés aux différents partenaires pour instruction, Parc National des Cévennes, Etat, Conseil Général, Région. Le dossier est passé en avis d'opportunité au Gal Cévennes le 17 janvier. Il faut maintenant travailler sur un cahier des charges pour pouvoir lancer la maîtrise d'œuvre dès que nous aurons confirmation d'obtenir les financements.

ZAE Masméjean : le projet n'a pas évolué depuis les dernières réunions. Il faut programmer une rencontre avec les différents partenaires pour avancer.

Site touristique Fraissinet de Lozère : pas d'évolution pour l'instant.

Questions diverses

Budget de la communauté de communes : une réunion de travail a eu lieu aujourd'hui à 14h. La section de fonctionnement manque de recettes. Il faut trouver un moyen d'équilibrer. Le Président invite les communes à délibérer pour apporter un fond de concours à la communauté de communes d'une valeur de 20 000 € réparti en fonction de 4 critères différents (montant DGF des communes, dotation Parc National, population DGF et Population INSEE de chaque commune).

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h30.

conseil
communautaire
du
29 février 2012

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Néant
Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Hugon Jacques a été nommé secrétaire de séance.

Autres personnes présentes : Philippe Galzin et Josiane Dulac pour l'office de tourisme du Pont de Montvert et de Vialas.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire 5 janvier 2012 :

Adopté à l'unanimité.

Bilan et stratégie touristique sur le territoire de la Communauté de Communes.

Un compte rendu moral et financier est présenté par Philippe Galzin et Josiane Dulac, qui retrace les activités actuelles de l'OT et celles à venir. En 2011, l'office de tourisme du Pont de Montvert compte 118 adhérents dont de nouveaux prestataires hors canton tels que la Mine Témoin d'Alès par exemple.

Le site internet, qui a été réalisé en collaboration avec 4 offices de tourisme et mis en place par Vincent sur le secteur du Pont de Montvert, rencontre un franc succès. Il figure en 3ème position pour sa fréquentation, derrière les sites de Mende et Florac. Les agents des autres OT partenaires ont été formés à l'utilisation de ce dernier.

Concernant les emplois de l'OT, Vincent a été remplacé par Camille dont les compétences en communication ont été reconnues comme point fort pour la structure. 70 candidats avaient postulé. 55 d'entre eux avaient le bagage requis (bac +5).

Sur Vialas, une candidate a été retenue en contrat de 24 h hebdo pour 6 mois.

Philippe Galzin rappelle les missions de l'office de tourisme et comment la structure articule ses actions sur le territoire. Le tourisme en

Cévennes reste un tourisme cher par rapport à d'autres endroits. La démarche qualité/prix est donc à améliorer sur l'ensemble du territoire.

Les missions d'animation vis-à-vis des acteurs locaux du tourisme ont été réduites ces derniers temps par manque de temps du personnel de l'OT. En effet, la charge administrative que comprennent certains dossiers de financement n'a pas permis au personnel d'être présent à ce niveau. De plus, ces dossiers n'ont pas obtenu de suite favorable, ce qui a également provoqué une certaine démotivation du personnel. L'OT veut s'orienter vers une nouvelle dynamique.

Classement UNESCO : Pour l'instant l'OT n'a pas beaucoup d'information sur le sujet. Le Président sera élu à la prochaine réunion à Florac (date non connue pour l'instant). L'OT veut proposer des projets concrets étant donné que le territoire est concerné à plus de 80 %. Ces projets sont en cours de réflexion.

En matière d'éco-tourisme, Philippe Galzin rappelle que Cévennes Eco-Tourisme a pour mission de labelliser certains prestataires sans lien direct avec l'OT. 10 prestataires par an sont labellisés. L'OT lui, a pour rôle de mettre en avant les prestataires d'éco-tourisme mais ils ne remplissent pas forcément les conditions imposées pour le label. Ce qui peut être très gênant pour l'image du tourisme en Lozère.

Charte du Parc National des Cévennes : pour l'OT du Pont de Montvert, la charte du PNC n'a pas de vision générale du tourisme sur le territoire. Les commissions tourisme organisées par le Parc à ce sujet n'ont soulevés aucune perspective d'évolution sur le territoire.

Nouveauté 2012 : la librairie

du Pont ayant fermé, l'OT a proposé de reprendre une partie de l'activité. La loi l'autorise à avoir 30 % d'espace librairie dans son local. Il faudra transformer quelque peu le local. Les élus y sont favorables.

Le budget de l'office de tourisme est déficitaire de presque 8 000 €. Il souhaite vivement percevoir les 10 000 € que le Pays a promis lors de la mise en place de la taxe de séjour au réel. Daniel MATHIEU précise qu'une convention est sur le point d'être signée avec le Pays pour qu'il verse à la C.C. les montants de taxe de séjour 2010 ainsi que les 10 000 € à destination de l'OT pour 2010 et 2011.

L'arrêté du 12 novembre 2010 du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie institue les nouveaux critères de classement des offices de tourisme. L'OT du Pont de Montvert, classé pour l'instant en deuxième catégorie doit remplir 4 critères pour garder ce classement. Le critère qui demande le plus de modifications est celui de la traduction du site internet en deux langues étrangères.

Les élus pensent qu'au minimum, l'OT doit garder son classement en deuxième catégorie. Le plan financier pour la traduction du site est estimée à environ 5000 € sans compter le temps de travail des agents.

Autre classement possible : la station touristique qui est du ressort des communes.

Des élus souhaitent que l'OT puisse répondre à des besoins concrets en matière d'hébergement. Par exemple, donner des informations régulières sur les obligations des hébergeurs dans l'accueil touristique, en matière d'accès aux handicapés, faire le lien entre la CCI et les adhérents, organiser des rencontres à

thème sur les communes pour y rencontrer restaurateurs, adhérents, gîteurs, élus etc... Jean-Pierre ALLIER propose qu'une mise à jour des adhérents soit faite avec l'aide des communes. Philippe GALZIN précise que l'OT n'a qu'un rôle de conseil et d'information et qu'il ne peut forcer les adhérents à se mettre en règle avec la réglementation et malheureusement si certaines structures n'effectuent pas quelques travaux, elles devront fermer leurs portes dans les années à venir. Josiane DULAC et Philippe GALZIN sont d'accord pour répondre à la demande des élus sur les thèmes abordés. Ils déplorent toutefois le manque d'investissement des élus aux conseils d'administration. Ils rappellent que la présence des élus est indispensable en matière de conseils, d'orientation des choix politiques, de la stratégie à mener sur le territoire, de l'émergence de nouvelles idées.

Délibérations

Domaine Enfance et Jeunesse :

- Autorisation au Président pour signer une convention d'objectif entre la C.C. « des Cévennes au Mont Lozère », la C.C. « Cévenne Hauts Gardons » et l'association « Trait d'union » pour la nouvelle organisation de « Trait d'Union » incluant le Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 : les élus sont favorables à l'unanimité.

- Autorisation au Président pour signer le Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 au nom des deux communautés de communes : le conseil communautaire donne mandat au Président pour signer ce contrat, à l'unanimité.

- Autorisation de signature au Président pour passer des conventions de mise à

disposition des biens incluant les frais de fonctionnement entre la Communauté de Communes, la mairie du Pont de Montvert, la mairie de St Frézal-de-Ventalon et l'association « Trait d'Union » : le conseil communautaire donne mandat au Président pour signer ces conventions, à l'unanimité.

• Ouverture des jours de crèche du Pont de Montvert et de St Frézal de Ventalon : le conseil communautaire veut d'abord s'assurer auprès de la CCSS de la Lozère s'il aura la possibilité de délibérer en cours d'année dans le cas où il serait nécessaire de transférer un jour d'ouverture de St Frézal-de-Ventalon au Pont de Montvert.

• Délibération subvention association « Trait d'Union » pour l'année 2012 : au vu du budget prévisionnel définitif présenté par l'association, le conseil communautaire délibère pour attribuer à l'association la somme de 142 846 € au lieu de 80 000 € voté précédemment. Cette somme sera répartie entre les deux communautés de communes de la Cévenne des Hauts Gardons et la nôtre en fonction de la clé de répartition. Cette décision annule et remplace la délibération du 25 janvier 2012.

Domaine des Finances locales :

• Relais Services Publics et Maison de l'Emploi : solliciter la DETR 2012 (section de fonctionnement) : la circulaire de l'Etat concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux offre la possibilité aux communes dotées d'un Relais Services Publics et d'une Maison de l'Emploi de bénéficier de deux subventions de fonctionnement de 10 000 et 8 000 €. Le conseil délibère pour solliciter ces subventions après de l'Etat sur la base d'un budget

de 21 500 € pour le RSP et 22 200 € pour la Maison de l'Emploi.

• La Cure : solliciter la DETR 2012 + Conseil Général + Région : le conseil communautaire sollicite de la DETR 2012 ainsi que les services du Conseil Général et de la Région. Le plan de financement n'est pas encore assez solide pour démarrer les travaux. De plus, le devis a été réajusté à la hausse par l'agence de Développement Alès-Myriapolis.

• L'Espinassas : délibération autorisant le président à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre : le conseil autorise le président à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de l'Espinassas. Voté à l'unanimité.

Lieu de vie St Frézal-de-Ventalon

Ce lieu appartient actuellement à Monsieur et Madame COLOMBAT. Ils proposent à la Communauté de Communes de faire l'acquisition du bâtiment. Le prix de vente est de 360 000 €. Le conseil communautaire veut obtenir une estimation des domaines avant de prendre une décision.

Approbation des comptes administratifs 2011

Le compte administratif du budget principal présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 27 751.25 € et un résultat d'investissement déficitaire de - 6234.12 €.

Les réalisations sont les suivantes :

En dépenses de fonctionnement : 259 343.67 €.

En recettes de fonctionnement : 252 680.37 € (reprise du résultat N-1 de 34 414.55 €).

En dépenses d'investissement : 149 892.42 €.

En recettes d'investissement : 48 889.08 € (reprise du résultat N-1 de 94 769.22 €).

Le président se retire, le

conseil communautaire approuve ces résultats à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe logement présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 321.17 € et un résultat d'investissement excédentaire de 4 359.32 €.

Les réalisations sont les suivantes :

En dépenses de fonctionnement : 942.83 €

En recettes de fonctionnement : 3674.10 € (reprise du résultat N-1 de 0.00€)

En dépenses d'investissement : 3345.32 €

En recettes d'investissement : 0.00 € (reprise du résultat N-1 de 7 704.64 €)

Le président se retire, le conseil communautaire approuve ces résultats à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2012

Budget général : Le président présente d'abord les propositions, de la section de fonctionnement par chapitre, pour 274 232.43 € de dépenses.

Le conseil communautaire délibère pour :

- accorder une subvention de 32 500 € à l'office de tourisme du Pont de Montvert ;

- ne pas verser de subvention aux diverses associations qui avaient sollicité la Communauté de Communes.

Le Président rappelle aux élus que depuis quelques années, la section de fonctionnement est excédentaire de par le report des années précédentes. Ce report s'épuise. Le résultat réel de la section est déficitaire de 6663.30 €. Il faut donc trouver des recettes supplémentaires pour assurer un résultat excédentaire en 2012 mais aussi pour les années à venir.

Le Président propose qu'un

fonds de concours soit versé par les communes membres de la communauté. Il rappelle que certaines communes ont déjà délibéré sur le principe.

Plutôt que de verser un fond de concours, certains élus souhaitent d'une part, revoir à la hausse la part de recettes provenant de la cyber-base pour donner des objectifs plus précis en matière de développement des formations aux usagers. D'autre part, il est proposé par une majorité d'élus d'augmenter les contributions sur la base d'un produit attendu pour répondre au principe d'équilibre budgétaire.

La section de fonctionnement est donc votée équilibrée en tenant compte de ces deux modifications.

Le président présente ensuite ses propositions d'investissement, par opération pour 2 169 895.42 €. Recettes et dépenses sont équilibrées. Le conseil communautaire délibère pour affecter au 1068, la somme de 6234.12 € en recettes d'investissement pour couvrir le déficit constaté au compte administratif 2011.

Le conseil communautaire approuve le budget dans son intégralité à l'unanimité des membres présents.

Budget logement : Le président présente ses propositions de fonctionnement par chapitre. Equilibré entre les dépenses et les recettes pour 1 523.17 €.

Puis il présente ses propositions d'investissement par opération, équilibrées en dépenses et en recettes pour 235 036.07 €.

Le conseil communautaire approuve ce budget à l'unanimité des membres présents.

Budget Enfance et Jeunesse : Le Président présente les propositions. Il est voté par chapitre et ne comporte qu'une section de

fonctionnement. Équilibré entre les dépenses et les recettes pour 150 746 €. Le conseil communautaire approuve les propositions du président à l'unanimité des membres présents.

Discussion sur les quatre taxes: Ce sujet a été traité lors du vote du budget primitif du budget principal.

Questions diverses

Télé-centres: le Conseil Général de la Lozère lance un appel à projet pour la création de deux télé-centres en Lozère. L'avis du conseil communautaire n'est pas favorable.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 h 30.

(St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire 28 mars 2012 : Adopté à l'unanimité après quelques modifications.

Délibérations

• Adhésion au Syndicat Mixte A.G.E.D.I.

Il s'agit d'adhérer (cotisation + adhésion) à cet organisme créé par les collectivités de manière à bénéficier de ses logiciels de comptabilité ainsi que de formations à leur utilisation. Accord à l'unanimité.

• Dissolution du budget annexe logement social (logement Odier).

Cette opération étant terminée, ce budget n'a plus raison d'être. Dissolution votée à l'unanimité

• Affectation des résultats modifiée donnant suite à la dissolution du budget annexe. Voté à l'unanimité.

• Délibération modificative donnant suite à la délibération d'affectation des résultats modifiée.

Voté à l'unanimité.

• Création d'un budget annexe logement social (logements de la Cure).

Voté à l'unanimité.

• Subvention à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert.

La subvention votée au budget 2012 a déjà été versée pour moitié. Il s'agit d'acter le reversement de la moitié de la somme que nous attribue le Pays des Cévennes (l'ensemble des communes membres ayant délibéré pour

permettre à la Communauté de Communes de signer une convention avec le Pays des Cévennes) sur la base de la Taxe de Séjour 2010. Délibération votée à l'unanimité.

Certains élus proposent que l'autre moitié soit retournée aux communes. Pas de décision prise pour l'instant.

Entretien du sentier de Rûnes

Ce travail était effectué chaque année par Christian PLAGNES, mais celui-ci nous a fait savoir qu'il ne pourrait plus assurer cet entretien. Il est décidé de proposer ce travail à M. Mathieu BOUTET de Fraissinet de Lozère, pour un coût total d'environ 300,00 € annuels. Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité. Il autorise le président à signer la convention à cet effet. La convention est signée pour 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Convention ATESAT

Cette convention avec les services de la DDT Lozère nous permettrait de bénéficier de l'aide de cette administration dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAE de Masméjean. Ce qui permettrait de réduire considérablement le coût de l'opération. Coût annuel : 1.200,00 €. Le conseil communautaire délibère sur le principe et charge M. le Président de signer cette convention. Le groupe de pilotage (D. MATHIEU, J-P. ALLIER, J-P. VELAY, C. LECAT, M. RIOU, A. VENTURA), rencontrera les représentants de la DDT le jeudi 3 mai à 9h30 dans les locaux de la Communauté de Communes pour voir en détails les modalités d'intervention dans le cadre de ce projet. La convention ATESAT pourra servir pour d'autres aménagements.

GR70 chemin Stevenson.

Des travaux d'aménagement d'eaux de ruissellement (élargissement + drainage) doivent être réalisés sur ce chemin au hameau de Rieumal. Leur coût est d'environ 3.000,00 € H.T. Une subvention de 50% a été obtenue auprès du Conseil Général, mais celle demandée au PNC a été refusée (30%). Il est quand même décidé de faire réaliser les travaux indispensables à l'utilisation du chemin. Les autorisations aux propriétaires ont été demandées et ont été validées par écrit. Le conseil communautaire autorise le président à signer le devis.

Santé : composition d'un groupe de travail

Ce groupe serait chargé de dresser un bilan de l'existant sur le territoire en matière de santé et de vérifier les différentes informations liées à la mise en place d'un nouveau fonctionnement local dans ce domaine. Il pourrait se composer d'élus, de professionnels de la santé des 2 pôles (Le Pont de Montvert et Le Collet de Dèze), ainsi que d'associations locales d'aides à la personne.

Une première réunion des intéressés (professionnels de santé + 1 à 2 élus / commune) est prévue le mercredi 27 juin à 14 h à la salle communale de Saint Frézal de Ventalon, avant le conseil communautaire de 17 heures.

Communes touristiques

Chacune des 4 communes (Le Pont de Montvert étant déjà classé) se dit favorable à un classement en commune touristique. Reste à savoir si elles font cette démarche individuellement ou si la communauté peut s'en charger, le problème étant qu'il n'y a plus de continuité sur le territoire du fait du classement du Pont de Montvert

conseil
communautaire
du
28 mars 2012

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE

déjà enregistré (Fraissinet de Lozère étant ainsi coupée des 3 autres communes). La question a été posée à la Préfecture. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Comptes-rendus réunions/commissions.

1/ Maison de Marie :

J-P. ALLIER fait le point sur ce dossier.

Le projet répond parfaitement au cahier des charges. Reste un problème d'accessibilité aux handicapés. Pour ce qui est de la partie atelier cet aménagement est prévu, mais pas pour le logement. Des discussions sont en cours avec « Lozère Développement » et l'architecte pour trouver des solutions qui satisfassent la contrainte d'accessibilité sans pour autant alourdir le coût de la construction, le but étant de proposer des loyers relativement bas aux entreprises.

Une entreprise du Gard, qui avait exercé auparavant dans le secteur, serait déjà intéressée.

Le devis estimatif s'élève à 265.000,00 € HT avec des prestations de qualité (ex : fenêtres bois-alu). L'emprunt est signé.

2/ Plan Régional Santé Environnement :

J-M. THOYER met à disposition de la C. de C., un document sur ce thème, recueilli lors de cette réunion.

3/ Comité de développement du Pays des Cévennes :

Il s'agit d'un bilan des actions mises en place dans différents domaines.

- Le SCOT.

- La Filière bois + bois énergie.

- Prise de position contre la recherche et l'extraction du gaz de schiste.

- Energies renouvelables. Pas de site éolien sur le territoire pour le moment. J-M. THOYER évoque la

possibilité de mise en place, au niveau de la C. de C., d'une réflexion sur tous les problèmes liés à l'énergie et à l'évolution vers des énergies renouvelables. Il serait bon, par exemple, d'envisager la production d'eau chaude solaire pour la maison de Marie. Une étude sur l'utilisation de l'énergie solaire dans le cadre de l'extension du bâtiment ABPS à l'Espinas pourrait aussi être faite.

4/ Assemblée Générale de l'Office de Tourisme :

Il y avait cette année moins de personnes présentes et surtout moins d'hébergeurs.

Pas de grand changement. Le jeune embauché (Camille) semble convenir parfaitement au poste.

La perspective nouvelle est le classement de l'O.T. en 2ème catégorie. Le site est bien répertorié (12.000 visites/an). On regrette par contre la baisse de fréquentation touristique. Des stratégies nouvelles sont recherchées pour allonger la saison touristique.

Points sur les projets en cours

- L'Espinas :

L'école de la pierre sèche a acquis un financement au titre de la DETR (Etat). Pour l'instant pas de réponse officielle de la préfecture. Un accord de principe a été obtenu lors du comité de programmation du GAL Cévennes (prochain comité de programmation du GAL en juillet – il serait souhaitable d'avoir obtenu les autres financements ci-dessous avant cette date). Financements demandés auprès de la Région (réunion en juin), du PNC (pas de date de commission), et du Conseil Général de la Lozère (pas de date non plus).

Epi de Mains souhaite ouvrir la restauration dès le mois de

juillet et réfléchit aux aménagements nécessaires. Il faut réaliser un assainissement (toilettes sèches dans un premier temps) avec une étude sur une phyto-épuration collective. Le SPANC a été contacté à ce sujet. La C. de C. se positionne positivement sur le principe d'un assainissement mutualisé. Il faudra étudier les clés de répartition. Pour ce qui est de l'eau potable, elle sera remontée par pompage à partir de Cabanis (travaux prévus en 2013 – Maîtrise d'ouvrage : mairie de St Andéol de Clerguemort). Pour ce qui est de la DFCI, la structure recevant du public, un bassin réserve d'incendie de 120 m3 est exigé. Dans le cadre du Plan de Massifs, il serait envisagé, en accord avec le PNC, de créer une réserve de 1.000 M3 à cet endroit, alimentée par impluvium. Coût environ 25.000,00 à 30.000,00 € avec 80% d'aide. Reste donc à trouver environ 6.000,00 €.

- Gendarmerie :

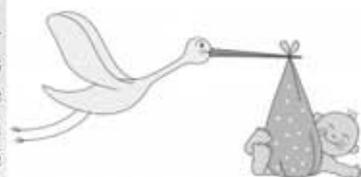
1/ Albert DOUCHY propose de vendre la bonne terre (environ 200 m3) provenant des fondations des futurs bâtiments. A étudier.

2/ Le dossier reste très complexe du fait que les subventions pour ce projet soient acquises par la C. de C. et non par la société HLM « Lozère Habitation ». Nous sommes donc obligés de payer les travaux pour les obtenir. Une nouvelle rencontre est prévue avec la société HLM pour clarifier notre relation et faire un avenant à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h40.



Brève St Fréal

Dans la famille...

- « Dans la famille SZYMANSKI – FANTINI, je demande : Philippe, le père ».

- « Ah non ! Philippe c'est le grand-père ! ».

- « Et le père c'est qui, alors ? »

- « Ben le père c'est Matthieu ! ».

- « Comment ça ? Bon alors passe moi la fille, Elodie ».

- « Désolé, la fille c'est Lily... ! ».

- « Attends, je rêve !!! La fille c'est bien Elodie et le fils Wladimir ? ».

- « Non ! Depuis peu Elodie c'est la mère et Wladimir le tonton ! ».

- « Tu veux m'embrouiller ou quoi ? ».

- « Mais non, je t'explique : la petite Lily est née le jeudi 19 avril à 22h37 à la maternité d'Alès. Elle pesait 3,2 Kg et mesurait 49 cm, mais ça a déjà changé. Elle est magnifique et en pleine forme ! ».

- « Alors, j'ai perdu ? ».

- « Mais non ! On y a tous gagné, et on félicite les heureux parents ainsi que toute la petite famille. Quant à Lily, on lui souhaite plein plein plein de bonheur ! »

A. V.

CARMENCITA,

Quand je t'ai vue la première fois, ta blanche chevelure, incongrue dans notre paysage lozérien, m'a aimantée, ta jolie coupe au carré, lumineuse entourait ton beau visage mutin et timide, charmant. Oui, c'est Belle que je me suis dit. Je t'ai tout de suite adoptée d'autant que nous étions les 2 nouvelles dans le cercle des «écrituraines», ça rapproche.

Et quand tu nous as lu ton texte où il était question de couloir, de porte, de bruit insolite, d'enfant, de marionnettes... Je t'ai encore plus aimée; ta fraîcheur, ta simplicité, ta sensibilité savaient toucher mon dedans, faisaient surgir des images de contes de fées, de merveilleux, de sucre Candy. Tes mots attrapaient mon émoi et ne le lâchaient pas.

Quand, à la fin d'une lecture tu rougissais joliment, je t'aurais bien serrée dans mes bras, émotion partagée, mais on ne se connaissait pas, je n'avais pas le droit, c'est ma bonne éducation qui me l'a dit...

A chaque rencontre Carmencita, j'étais en joie; dans la rue, furtive, tu apparaissais, ou à la poste, ou allant voir Marylou, et j'étais contente, j'ai vu Carmen! Cela me procurait une bonne bouffée de petit bonheur, comme quand, au détour d'un chemin, on a la chance d'apercevoir un écureuil ou une biche et son petit, ou un magnifique rapace, bref, ma journée s'en trouvait tout simplement plus légère.

Le must cependant, c'était de t'avoir avec nous lors des rencontres d'écriture, impatience d'entendre les écrits de chacune, jubilation d'entendre ta douce voix nous emmener dans ton histoire pas à pas.

Il y a quelque chose de tendre, d'intense et de profondément touchant sans conteste dans ton écriture. Forcément la larme monte, l'entraille titille, le cœur soupire.

On était collègues novices et on en était à livrer notre histoire à travers tous les thèmes abordés, phase obligatoire de tous les ateliers je pense, le mûrissement du passé, l'évocation pour l'évacuation, complices de ces livraisons émotionnelles...

Carmencita, il est coutume de dire qu'un disparu laisse un grand vide derrière lui, pour moi tu laisses un grand plein, plein de toi, de tes yeux malicieux, de tes souvenirs émouvants, de ta voix chaude, de ton rire, ta silhouette mince et élégante, des mots d'encouragement chuchotés que par toi j'acceptais enfin la teneur. Belle enfant du genre humain, un « bon gens », une de ceux qu'il vaut la peine de croiser sur les presque 7 milliards qu'on est, je ne regrette pas de ne pas trop savoir ta vie, qui tu es, qui tu étais; je t'imagine et savoure ce que je crois.

Tu manques et pourtant, c'est comme si ce n'était pas réel, comme si on allait se croiser demain...

Je t'aime Carmencita.

Izabel

Pour la 4ème année consécutive,

à Saint Frézal de Ventalon,
le samedi 7 juillet, journée gratuite (marché gratuit), au lieu-dit
«Le Temple» (salle communale), de 9h à 18h.

«je peux amener des choses et ne rien emporter, je peux emporter des choses et ne rien amener.»

Nous vous attendons nombreux!

Contact :

Stéphanie Enjalbert-Leclercq
La Combe
48240 St Privat-de-Vallongue
04 66 31 69 81



Souvenirs, souvenirs...

L'article de mon frère dans le V. des B. N° 91 au sujet de l'arrivée de l'électricité dans la commune de Saint Maurice en 1954, m'a rappelé quelques souvenirs de cette heureuse époque.

Entre autres, certains déboires rencontrés par des voisins du Masmin ou d'ailleurs, peu au fait – et pour cause – de l'utilisation de cette « fée ».

Par exemple, tel qui, trouvant une ampoule grillée à la poubelle, se mit en tête d'en casser le verre puis de remplacer le filament par un bout de fil de fer soudé à l'étain : les disjoncteurs particuliers n'étant pas aussi performants que ceux d'aujourd'hui, c'est celui d'EDF qui accusa le coup ! Et comme les réenclenchements automatiques n'existaient pas alors, il fallut un déplacement d'un technicien de Mende ! Quelques autres mésaventures de ce genre faillirent d'ailleurs amener EDF à suspendre la fourniture électrique pour un temps, en représailles.

Ou encore tel autre, qui se plaignit du fait que son unique ampoule grillait souvent le matin au petit jour. Après intense réflexion de notre petit groupe de copains, Daniel (il se reconnaîtra !) estima avec humour, qu'il restait sans doute un peu de courant de la veille dans les fils et qu'il serait peut-être bon, le soir avant de se coucher, d'enlever l'ampoule et de secouer l'abat-jour ! Ce qui fut fait, sans résultat paraît-il ! (l'incident était dû à une surtension en bout de ligne).

J'en resterai là mais il est sûr que si nous rassemblions nos souvenirs avec Daniel, nous pourrions en raconter pas mal d'autres.

Gilbert VELAY



Méli-Mélo un centre de loisirs plein de vitalité

Sophie et Cécile, les nouvelles animatrices du centre de loisirs Méli-Mélo continuent dans le même esprit avec plein de dynamisme, d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans, du Pont et des alentours. Jouer, découvrir, vivre ensemble... toujours dans la bonne humeur. En 2012, les enfants ont pu remonter le temps, préparer le carnaval, jardiner, découvrir l'arbre sous toutes ses coutures. Et c'est pas fini. Au menu de cette été: deux séjours courts, des sorties (le valon du Villaret, lac de Villefort...) et des grands jeux, activité manuelle et d'expression, jeux sportif ou coopératifs, rencontre avec d'autres centres, baignades... et de franches rigolades. Mais cela ne se fera pas sans vous. Que vous habitiez au Pont ou tout autour, que vous soyez en vacances, de passage, que vous receviez vos petits enfants, n'oubliez pas d'inscrire vos enfant au:

06 69 90 21 62 ou par mail:
alsh.lepontdemontvert@gmail.com

Pour que le centre reste vivant.

Merci



Les animatrices du centre de loisirs Méli-Mélo

Hommage à Madeleine SOUSTELLE (28 déc. 1912 – 07 mai 2012).

**Propos tenus par Etienne PASSEBOIS,
Maire honoraire de Saint Frézal de Ventalon
devant sa tombe le 10 mai 2012.**

Nous conduisons Madeleine SOUSTELLE dans la dernière pièce de sa demeure car enfin si elle a passé les premières années de son enfance à la Cure, elle est restée, à quelques escapades près, quasiment toute son existence dans cette maison du Conchès, réalisant l'idéal dont parlait Sainte BEUVE de « naître, vivre et mourir dans la même maison » - Et cela pendant près de 100 ans!

Elle est née, en effet le 28 décembre 1912! Nous aurions célébré ce grand anniversaire dans un peu plus de 6 mois!

Connait-on enracinement cévenol plus profond? Elle en connaît la langue, la religion huguenote, les gestes quotidiens de la terre et des gens. Elle a la pensée et le savoir en plus.

Mais elle ne reste pas au contact de la terre. Enfant douée, elle poursuit ses études, est reçue au brevet élémentaire, passe avec succès le concours de l'Ecole Normale d'Institutrices et va à Mende de 1931 à 1934. Elle va être institutrice, le sommet de l'ascension sociale pour un petit cévenol. Elles sont un certain nombre, dans le pays, à avoir semblable destin: Jeanne PLAN, Jeanne GIBERT du Collet de Dèze, Céline VELAY-BENOIT du Bois de Pantel, Lydie PLATANE de Pénens, Emma ARNAL de Vitaterne...

Madeleine obtient son certificat d'aptitude pédagogique en 1934. La voilà entrée dans l'enseignement.

Le premier poste, comme il se doit, est pour Auroux, au Nord de la Lozère. La vie n'y est pas toujours facile: on est encore au temps où les jeunes institutrices cévenoles, protestantes, étaient singulièrement regardées.

Puis c'est Villefort, puis Vebron en 1935. Madeleine se rapproche du Sud mais il lui faut tout de même 12 heures de marche à pied et de transport en car pour, du Conchès, rejoindre son poste!

C'est enfin, en 1936, Saint Privat et Saint Frézal: Le Bluech, Pénens, les Abrits...

Madeleine a regagné les Cévennes, mais la vie professionnelle n'est pas, pour autant, sans difficultés: les élèves ne sont pas toujours tendres et aller à pied, chaque jour, matin et soir du Conchès à Pénens, nécessite une solide santé!

La carrière d'enseignante prend fin et Madeleine fait valoir ses droits à la retraite en 1968.

Sa vie sociale ne s'arrête pas pour autant, elle participe à notre journal « le Vent des Bancelles »; elle est notre correspondante pour « la Lozère Nouvelle » et la qualité de ses articles est appréciée.

L'Administration reconnaît la valeur et le sérieux de son travail et elle est nommée, lors de la promotion du 14 juillet 1990, Chevalier dans l'ordre des palmes académiques. La décoration est remise par M. le Préfet ARIBAUD et Mme Béatrice MARRE secrétaire générale de la Présidence de la République, dans notre salle communale lors d'une cérémonie fort émouvante.

Aujourd'hui s'achève une longue vie de dignité et de grandeur morale. Dormez en paix, Madeleine...

Vous avez mené le bon combat!



